

## RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

**Monsieur SALIOU**, Adjoint au Maire, expose le Rapport sur les Orientations Budgétaires 2019 tel qu'annexé.

**Monsieur SALIOU** rappelle le contexte économique marqué par le ralentissement de la croissance mondiale. Il présente la croissance du P.I.B. ainsi que celles du P.I.B. en zone Euro. Il poursuit en indiquant que le contexte économique a également été accompagné d'une remontée des taux d'intérêts annoncée dès le premier semestre 2019. En France, le taux de croissance du P.I.B. pour 2018 a été arrêté à 1,6 %. Celui-ci, pour 2019, est annoncé à 1,5 %.

**Monsieur SALIOU** rappelle que la dette publique est sur une trajectoire divergente de l'Allemagne et de la zone. Les administrations locales seront mises à contribution pour résorber le déficit public.

**Monsieur SALIOU** présente la trajectoire du déficit public. Il rappelle que le projet de loi de finances pour l'année 2019 prévoit une stabilité de l'enveloppe nationale de la D.G.F. pour la seconde année consécutive et une évolution des bases fiscales indexée sur le taux d'inflation constaté en novembre 2018 à savoir plus 2,2 %. Il rappelle également que l'indice des prix des dépenses communales est toujours supérieur à celui des prix à la consommation des ménages. Il précise que l'écart moyen annuel entre 2010 et 2017 avoisine les 0,5 %. Concernant l'état des lieux des finances locales, le bloc communal à savoir les communes et les E.P.C.I. connaissent un regain d'épargne brute en 2017 par rapport à 2014. La hausse des recettes a été principalement portée par la fiscalité soit plus 2,8 %.

**Monsieur SALIOU** fait noter que les dépenses de fonctionnement repartent à la hausse notamment du fait de l'augmentation des dépenses de personnel. Concernant l'investissement, celui-ci est en baisse continue depuis 2014 sous l'effet de la baisse de la D.G.F. L'investissement repart à la hausse en 2017 pour seulement revenir au niveau de 2006.

**Monsieur SALIOU** fait remarquer que l'effet cycle électoral est accentué par la baisse des dotations. Il rappelle que les programmes d'investissement se préparent en début de mandature pour se finaliser en fin de mandat. Monsieur Saliou présente les chiffres clés du recours à l'emprunt pour le bloc communal. Il rappelle que le ratio de désendettement s'améliore tout au long de la mandature malgré la hausse du recours à l'emprunte en 2017.

**Monsieur SALIOU** poursuit en présentant la situation de la ville de Landivisiau. Du fait de la baisse de la D.G.F. annoncée au printemps 2014 et des coûts de mise en œuvre des T.A.P., le cabinet K.P.M.G. avait mis en évidence une situation d'impasse budgétaire prévisible dès 2017. Les prévisions de retour à l'équilibre établies par le cabinet préconisaient la suppression de l'abattement général à la base et de limiter le recours à l'emprunt sur la période 2015-2020. Ces préconisations permettaient de financer la construction de l'espace Denis-Diderot et également de maintenir les services à la population et d'estimer les nouvelles dépenses d'investissement à 1 million par an sur la période 2016-2020.

**Monsieur SALIOU** rappelle que, sur la base des prévisions K.P.M.G., la collectivité a décidé de compléter ses efforts de gestion en développant une stratégie articulée autour des 4 axes supplémentaires suivant :

- la progression de l'urbanisation en misant sur le développement économique, l'objectif étant de favoriser le dynamisme des bases fiscales pour atténuer la perte de recettes due à la baisse de la D.G.F.,
- le renforcement de la maîtrise des recettes et des dépenses de fonctionnement, l'objectif est de poursuivre et d'amplifier les efforts de gestion engagés depuis 2008 par les services,
- la recherche de marges de manœuvre complémentaires, il s'agit de mener une gestion active de la dette et une politique de désendettement soutenu,
- l'autofinancement des dépenses d'investissement, l'objectif est d'établir un P.P.I. souple et évolutif permettant de répondre aux priorités du quotidien et de cibler les investissements inscrits au projet de mandature.

Entre 2014 et 2018, la prise en compte des préconisations du cabinet K.P.M.G. combinée aux effets de cette stratégie ont permis d'inverser les prévisions budgétaires initiales et de conforter tous les grands équilibres financiers.

**Monsieur SALIOU** indique que les recettes réelles de fonctionnement ont connu une augmentation de plus 1,37 % en moyenne annuelle, les dépenses réelles de fonctionnement ont connu une baisse de -0,30 % en moyenne annuelle. L'épargne de gestion est évaluée à +3,47 % en moyenne annuelle, et l'épargne brute à +7,46 %. L'épargne nette connaît une augmentation de +19,6 %. Les dépenses d'investissements s'élèvent à 10,4 millions d'euros. Il rappelle il n'y a pas eu d'emprunt nouveau. La politique de désendettement de la commune s'est inscrite dans la durée et a permis de ramener la capacité de désendettement à seulement 3 ans. Il poursuit en détaillant les orientations budgétaires 2019 et en indiquant que le budget 2019 conciliera prudence et ambition.

Dans le prolongement des objectifs fixés en 2014, de nouvelles orientations guideront l'élaboration du budget 2019 :

- pour les recettes, le taux de fiscalité locale : 0 % pour la 16<sup>ème</sup> année consécutive,
  - concernant les emprunts nouveaux : 0 € pour la 11<sup>ème</sup> année consécutive,
  - concernant les tarifs communaux : 0 % pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive,
- en ce qui concerne les dépenses en fonctionnement : **Monsieur SALIOU** fait noter l'ajustement des postes de dépenses en tenant compte des recherches d'économie et des crédits nécessaires au financement des mesures nouvelles,
- en investissement : une poursuite du programme de renouvellement de la ville sur elle-même avec la réhabilitation des bâtiments communaux, l'amélioration des places et des voies communales, le programme de renouvellement et extension des réseaux, la dernière année de mise en œuvre de l'ADAP.

En 2019, il conviendra de poursuivre le développement d'une urbanisation durable et favorable à l'élargissement des bases fiscales (réévaluation à +2,2 %). En 2018, la totalité des recettes fiscales prélevées sur la ville étaient de 12 831 685 €. La part reversée à la commune s'élève à 40 %. En 2019, il s'agira de poursuivre le dynamisme du marché de l'immobilier et de la création d'entreprises. L'objectif pour 2019 est de préserver les marges de manœuvre des années à venir sans faire de recours à l'emprunt.

**Monsieur SALIOU** rappelle que les charges financières ont baissé. En 2019, l'évolution des dépenses de personnel continuera d'être contenue à savoir moins de 1 % en moyenne annuelle depuis 2014 avec en parallèle des services à la population renforcés. Cette politique de gestion du personnel prendra en compte le renforcement du service espaces verts avec la création d'un poste supplémentaire à hauteur de 30 000 €, la pérennisation du poste d'agent d'accueil recruté initialement en contrat aidé à hauteur de 27 000 €, le remplacement des départs à la retraite, l'augmentation de la participation employeur / contrat de prévoyance à hauteur de 6 000 €, l'organisation du scrutin des élections européennes pour 9 000 €, la rémunération des agents recenseurs à hauteur de 23 000 €, le provisionnement des jours de congés épargnés sur le compte épargne-temps pour 82 000 €, la poursuite des efforts de formation et de professionnalisation du personnel pour 40 000 €, et enfin l'absence annoncée d'une nouvelle augmentation des charges patronales. L'évolution des charges à caractère général sera toujours contenue.

**Monsieur SALIOU** rappelle que la baisse moyenne entre 2014 et 2018 est évaluée à 0,53 %. Les projets de budget primitif et de décision modificative intégreront un certain nombre de mesures nouvelles comme la loi agriculture et alimentation qui prévoit 50 % de produits bio dans la restauration scolaire d'ici 2022, les consommations d'énergie qui seront ajustées avec l'ouverture de la M.L.C. et de la résidence Mangin, les crédits pour la programmation du festival « moi les mots », la poursuite des efforts en matière d'achat public.

**Monsieur SALIOU** indique qu'en 2019 le bon niveau de trésorerie devrait éviter d'appeler le solde de l'emprunt contracté en 2008, ceci générera une nouvelle baisse des charges financières. Le gain budgétaire ainsi attendu s'élèverait pour 2019 à plus ou moins 20 000 €. Les différents gains budgétaires obtenues seront ouverts pour le C.C.A.S., le dispositif Pass Commerce, les dépenses de scolarité, les subventions aux associations, la programmation culturelle, l'organisation du 45<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage allemand...

Les résultats du compte administratif 2018 devraient confirmer les marges disponibles pour autofinancer les programmes d'investissement nouveaux sur la période 2019-2020. L'autofinancement prévisionnel 2019 devrait s'établir à plus de 6,2 millions d'euros permettant de couvrir le programme prévisionnel d'investissement 2019-2020.

Les projets de dépenses nouvelles présentées au programme prévisionnel d'investissement 2019-2020 s'élèveront à hauteur de 5,8 millions d'euros. Hors remboursement de la dette et subvention d'investissement, les projets de dépenses nouvelles présentées au programme prévisionnel d'investissement pour l'année 2019 s'élèveront à 2,8 millions d'euros.

**Monsieur SALIOU** présente le P.P.I. 2019-2020 :

- pour les bâtiments communaux : estimation de dépenses pour 2019 fixée à 738 000 € et 1 645 000 € pour 2020,
- pour la voirie et les aménagements urbains : estimation de dépenses pour 2019 fixée à 1 421 500 € et 1 203 000 € pour 2020,
- pour l'extension et renouvellement de réseaux : estimation 2019 fixée à 430 000 € et 85 000 € pour 2020,
- enfin pour le matériel/immobilier : estimation 2019 de 2 782 000 € et 3 038 000 € pour 2020.

**Madame BLEAS** estime qu'une politique européenne différente mette d'accord pour taxer les entreprises selon des critères établis. Les dirigeants politiques manquent d'ambition et de véritables projets politiques. Elle rappelle que le mouvement des gilets jaunes réclame davantage de pouvoir d'achat, de justice sociale et de services publics.

**Madame BLEAS** fait remarquer que le mouvement des gilets jaunes fait ralentir l'activité économique depuis le 17 novembre dernier. Les mesures injustes prises par le gouvernement ont mis de l'huile sur le feu. Ces mesures favorisent les classes moyennes et les classes plus modestes sont pénalisées. Le grand débat voulu par le président de la République devra déboucher sur des propositions concrètes. Elle rappelle que les Français sont attachés au service public et à la protection sociale. Ces mesures fiscales en faveur des riches ne pouvaient que faire grandir la colère des citoyens.

Elle rappelle que la plupart des prestations sociales subissent également une désindexation. Le gouvernement n'a pas opéré de tournant social. Il refuse de revaloriser le revenu de solidarité active.

**Madame BLEAS** regrette que les mesures en faveur du pouvoir d'achat des Français ne soient intervenues qu'en fin d'année. Elle regrette la suppression des contrats aidés notamment dans le milieu associatif. Elle fait remarquer que la Cour des comptes a décrit la gestion de ces associations de manière très élogieuses. Il faut maintenir, selon elle, les services publics voir les améliorer. Dans ce domaine, l'État se désengage sans compensation. La suppression de la taxe d'habitation en est un exemple. Elle souligne que la dématérialisation des services publics met en avant une inégalité d'accès aux services. La croissance en France pour 2018 est fixée à 6 %. L'Insee estime que le chômage est à 8,8 %. La qualité des emplois se dégrade. La formation doit être un levier essentiel. L'État et les organisations bancaires doivent mettre en œuvre une véritable politique de gestion de l'épargne.

**Madame BLEAS** estime que les petites et moyennes entreprises sont des gisements d'emploi. L'État doit mettre en place une politique d'aide à l'amélioration de l'habitat qui profitera aux plus modestes. Il est nécessaire de mettre en place des mesures concrètes pour la protection de l'environnement. L'État veut réduire la dette et le déficit public. La réforme de la taxe d'habitation aurait été préférable à une suppression. Les citoyens n'auront pas de pouvoir d'achat supplémentaire. Tous les choix du gouvernement ont des incidences sur les collectivités territoriales avec notamment la baisse de la D.G.F. Entre les comptes administratifs 2014 et 2018, la D.G.F. baisse de 469 000 €. Les communes et les E.P.C.I. ont contribué à hauteur de 58 % dans les investissements publics. L'endettement de la ville était dû à une non-maîtrise des investissements. Les communes de même strate étaient moins endettées. La capacité de désendettement de la ville est fixée à 3 ans. Elle regrette qu'une véritable politique tarifaire basée sur le quotient familial ne soit pas en place. La démographie de l'intercommunalité est en augmentation excepté pour Landivisiau. Elle regrette la non réalisation d'un lotissement communal qui aurait pu accueillir de nouvelles familles. Le remplacement des personnels partant à la retraite doit se faire en fonction des nécessités du service public. Les projets doivent être construits en tenant compte de l'intercommunalité. Le groupe « Ensemble et autrement pour Landivisiau » alerte sur la réhabilitation de l'espace Mangin car ce pôle dédié à la formation ne relève pas de la compétence communale. La réhabilitation de la salle de Kerzourat est nécessaire. Le réaménagement de la place Lyautey facilitera et sécurisera le stationnement tout en respectant le piéton. Le budget 2018 faisait apparaître la réhabilitation de la route de la gare.

**Madame BLEAS** regrette que, suite à l'étude du S.D.E.F., il n'y ait pas eu, selon elle, de réflexion sur le type d'éclairage public et une véritable programmation horaire. L'avenue Foch a fait l'objet d'une réhabilitation sans réflexion de pistes cyclables. La ville doit réfléchir à des solutions de déplacement pour les landivisiens en complément de la navette gare.

**Madame le Maire** rappelle à **Mme BLEAS** que les réponses à ses questions ont déjà été données. Suite à une mission d'audit diligentée par le ministère, le CEREMA a préconisé que le passage à niveau de la gare de Landivisiau soit maintenu sur la liste des passages à niveau préoccupant. Il faut donc attendre ce que le Département va décider.

**Monsieur KERRIEN** rappelle que le cabinet K.P.M.G. avait mis en évidence une impasse budgétaire dès 2017 due à une mauvaise politique d'investissement. Il estime que les emprunts qui ont été contractés pour les investissements sont à des taux trop élevés.

**Monsieur KERRIEN** rappelle que le projet de mandature faisait état d'un lotissement communal labellisé éco quartier. Il regrette que le projet de jardins partagés ne se soit pas concrétisé.

**Madame le Maire** indique que c'était un projet mais qu'une enquête sur ce point a été menée auprès des usagers et qu'elle n'a fait apparaître aucune demande particulière dans ce sens.

**Madame le Maire** clos le débat.

**VU** l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rendant obligatoire la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette donnant lieu à un débat au Conseil municipal, dans les communes de 3 500 habitants et plus,

**CONSIDERANT** que la présentation de ce rapport doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif,

**VU** le rapport présenté par Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

**VU** la présentation du Rapport d'Orientations budgétaires 2019 en commission « Travaux-Finances-Agriculture » en date du 13 février 2019,

**VU** les interventions des différentes listes composant l'assemblée,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**PREND ACTE** du Rapport sur les Orientations Budgétaires 2019.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Landivisiau, le 28 février 2019

**Le Maire,**  
**Laurence CLAISSE**



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture, le... 13... 03... 2019

Et de la publication, le... 13... 03... 2019

Fait à Landivisiau, le... 13... 03... 2019

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

# Rapport d'orientations budgétaires 2019

- 1. L'environnement économique**
- 2. État des lieux des finances du bloc communal**
- 3. La situation de la Ville de Landivisiau**
- 4. Les orientations budgétaires 2019**

Envoyé en préfecture le 15/03/2019

Reçu en préfecture le 15/03/2019

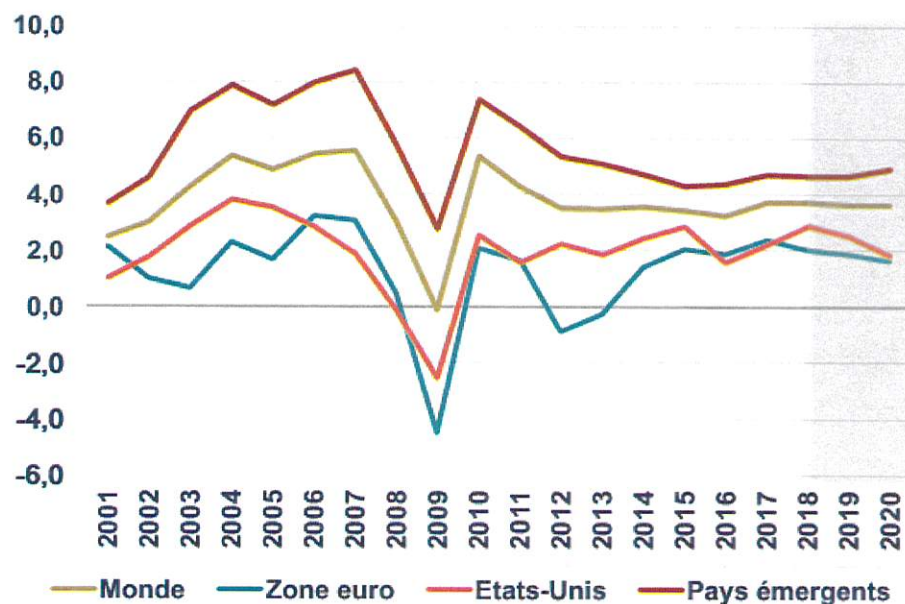
Affiché le

ID : 029-212901052-20190315-2019113-AR

# 1. L'environnement économique

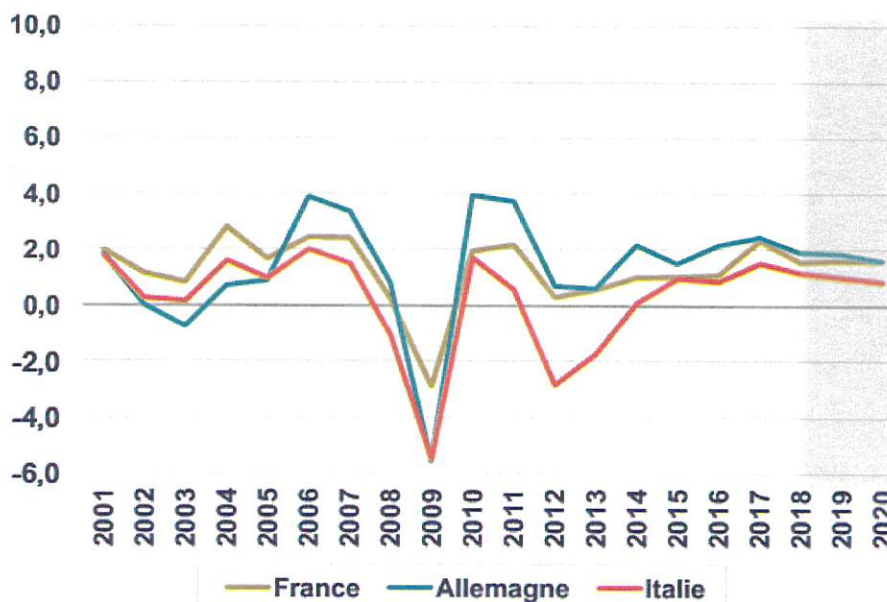
## Un contexte économique marqué par un ralentissement de la croissance mondiale ...

### Croissance du PIB : historique et prévisions FMI (en %)



Sources : FMI et Finance Active

### Croissance du PIB en zone euro : historique et prévisions FMI (en %)

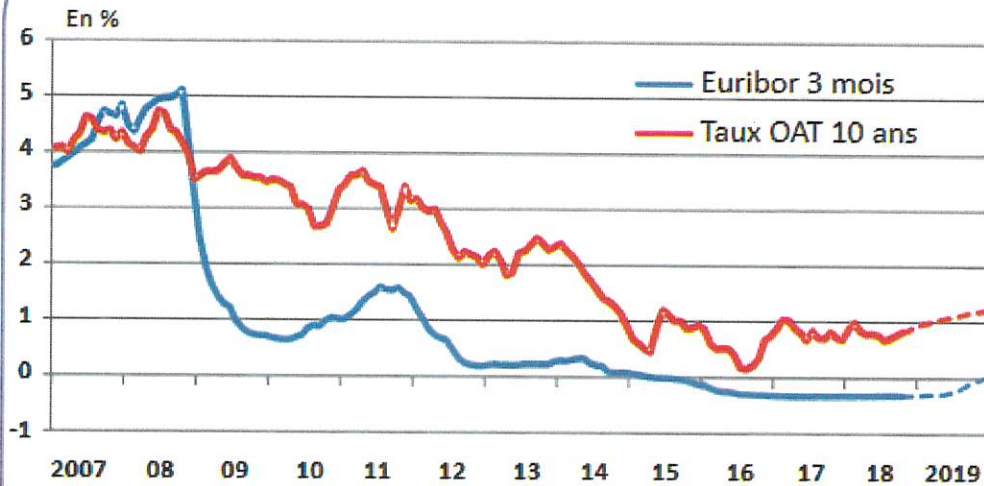


Sources : FMI et Finance Active



... accompagné d'une remontée des taux d'intérêt annoncée dès le 1<sup>er</sup> semestre 2019 ...

### Évolution des taux d'intérêt en France



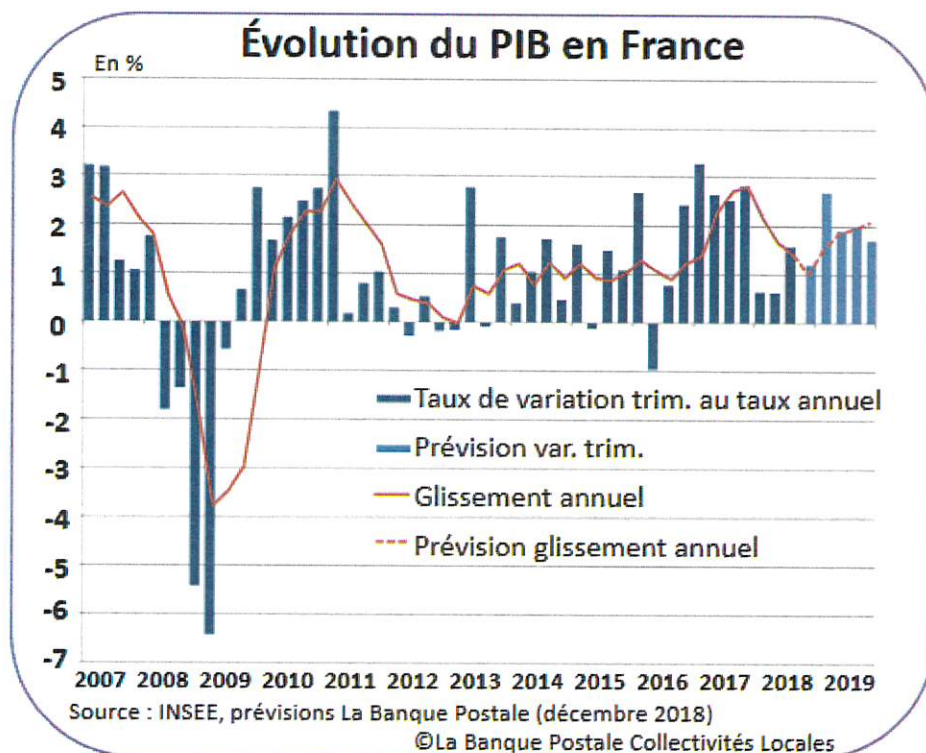
Source : Global Insight, prévisions La Banque Postale (décembre 2018)

©La Banque Postale Collectivités Locales

Taux d'intérêt (%)		2018e	2019p
Euribor 3 mois	Moyenne annuelle	-0,3	-0,2
	Fin d'année	-0,3	-0,1
OAT 10 ans	Moyenne annuelle	0,8	0,9
	Fin d'année	0,7	1,1

e : estimations p : prévisions ©La Banque Postale Collectivités Locales  
Source : Global Insight, prévisions La Banque Postale (décembre 2018)

## ... et un taux de croissance de l'économie française revu à la baisse ...



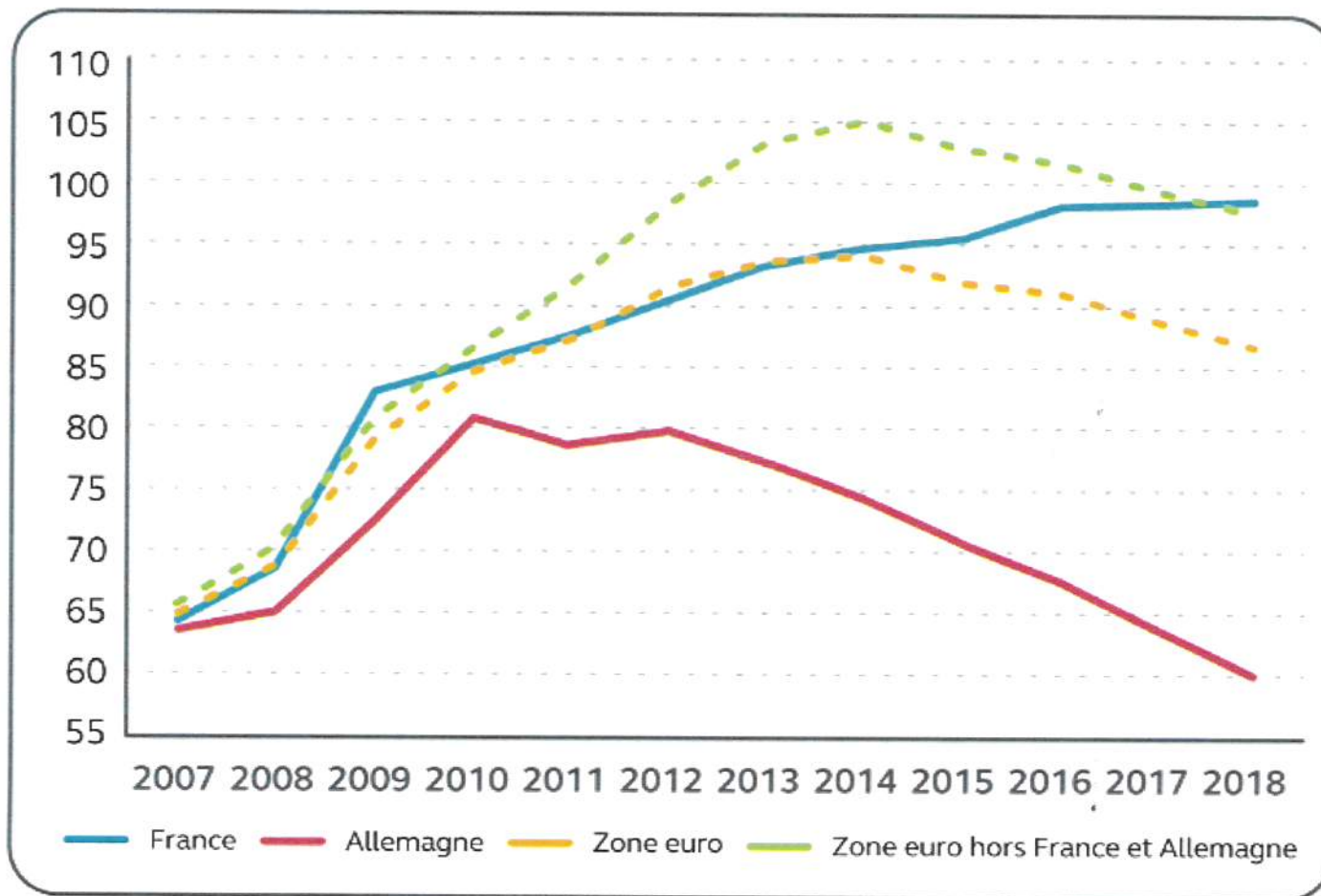
Principaux indicateurs économiques (moyennes annuelles)	2018e	2019p
Taux de croissance du PIB	1,6%	1,5%
Taux d'inflation	1,9%	1,2%
Taux de chômage	8,8%	8,8%

e : estimations p : prévisions

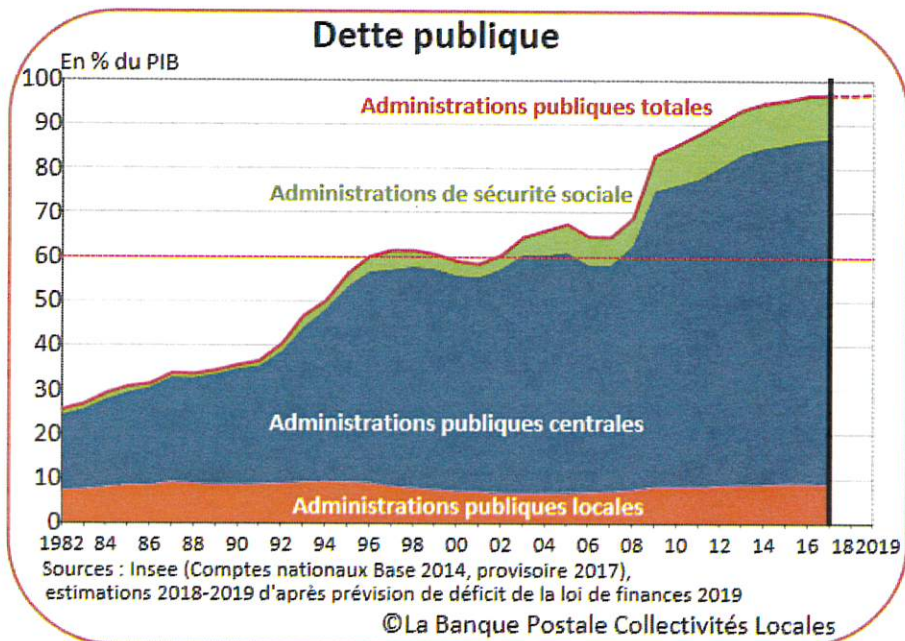
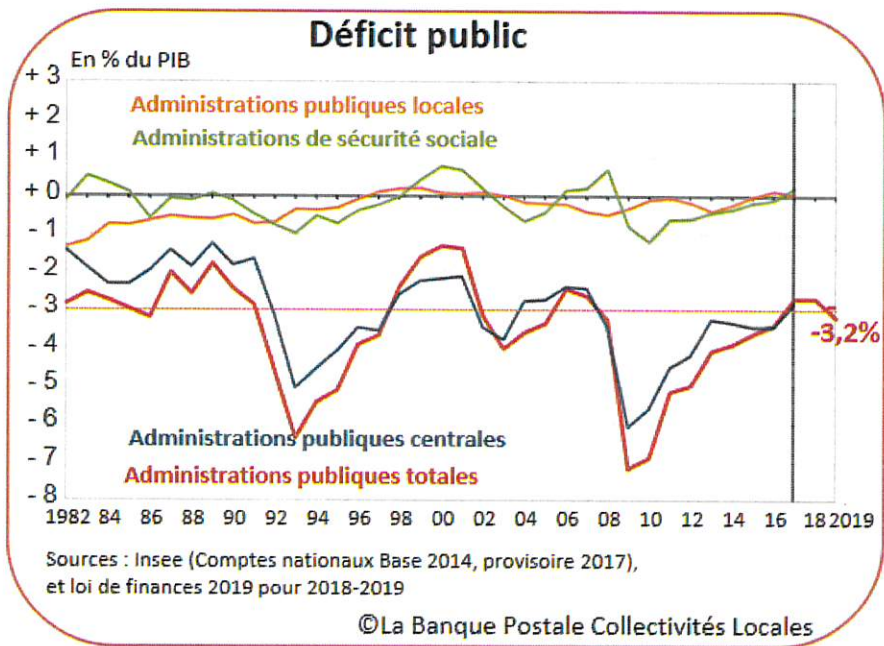
©La Banque Postale Collectivités Locales

Source : INSEE, prévisions La Banque Postale (décembre 2018)

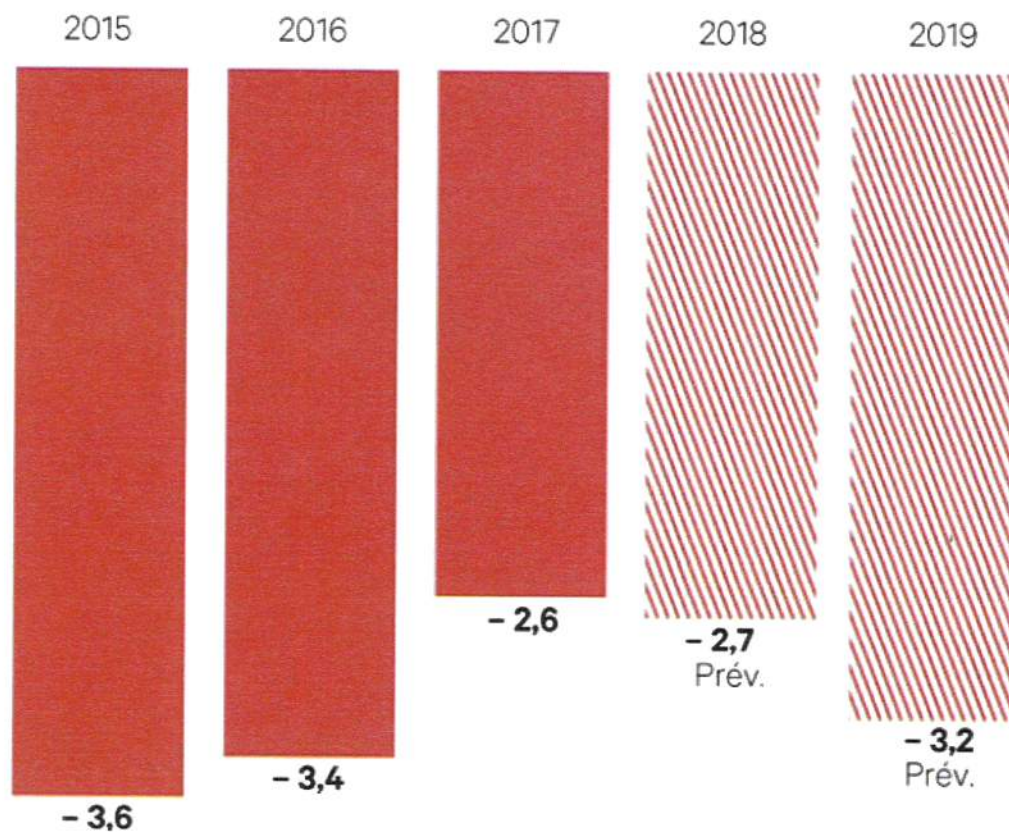
## ... une dette publique sur une trajectoire divergente de l'Allemagne et de la zone euro ...



... qui prévoit d'avoisiner les 99 % du P.I.B. en 2019 ...

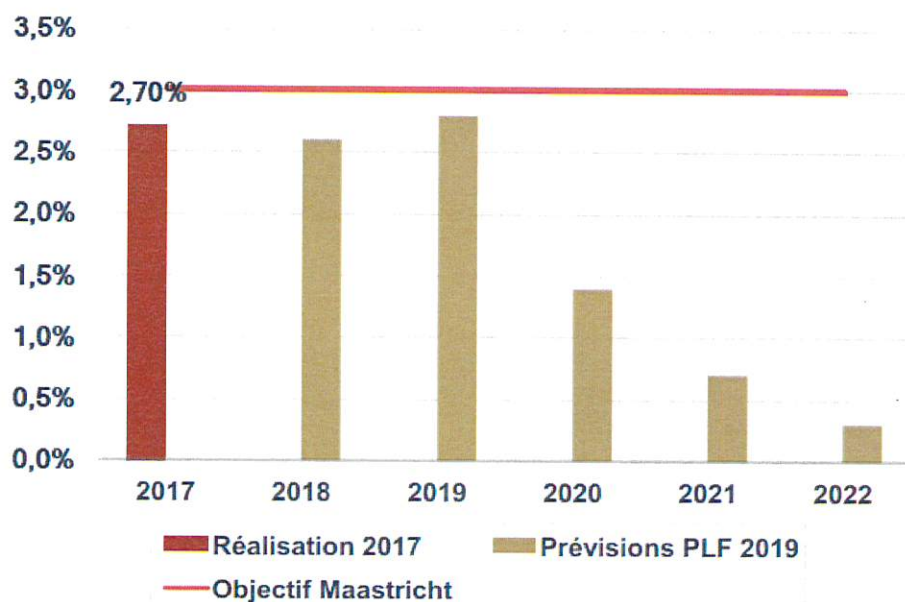


... entraînant une prévision de déficit public aggravée à 3,2 % du P.I.B. (> au seuil des 3 %) ...



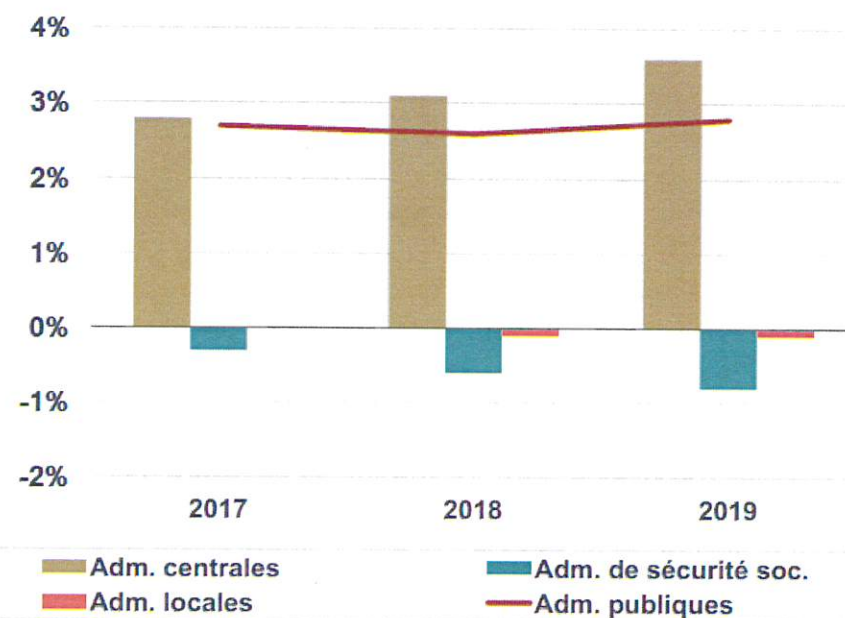
## ... et des administrations locales mises à contribution pour résorber le déficit public...

### Trajectoire du déficit public (en % du PIB)



Source : PLF 2018 et 2019

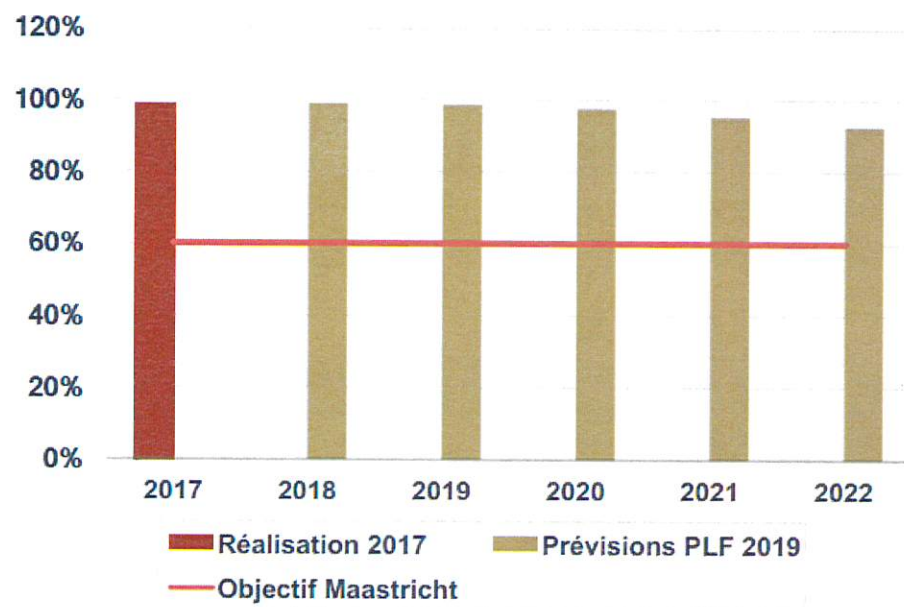
### Trajectoire du déficit public / administration (en % du PIB)



Source : PLF 2018 et 2019

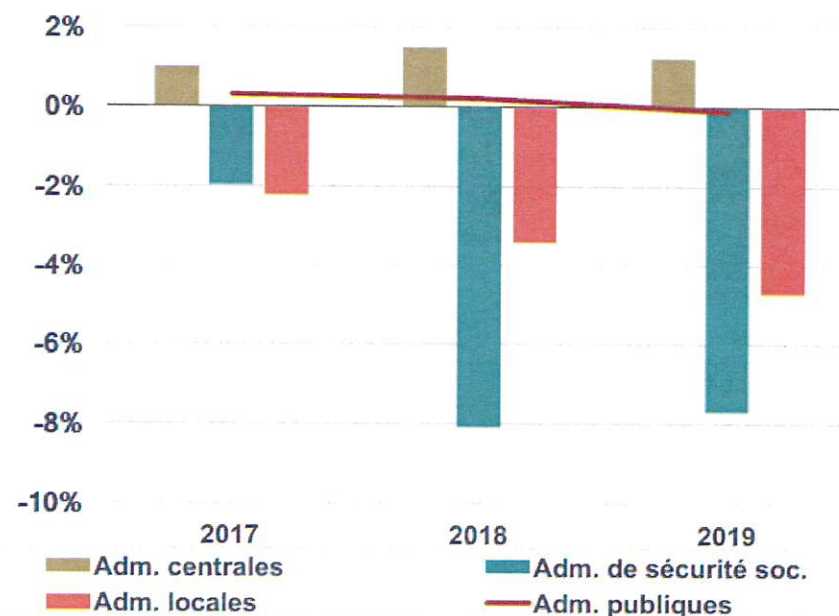
## ... et réduire leur niveau d'endettement

### Trajectoire de la dette publique (en % du PIB)



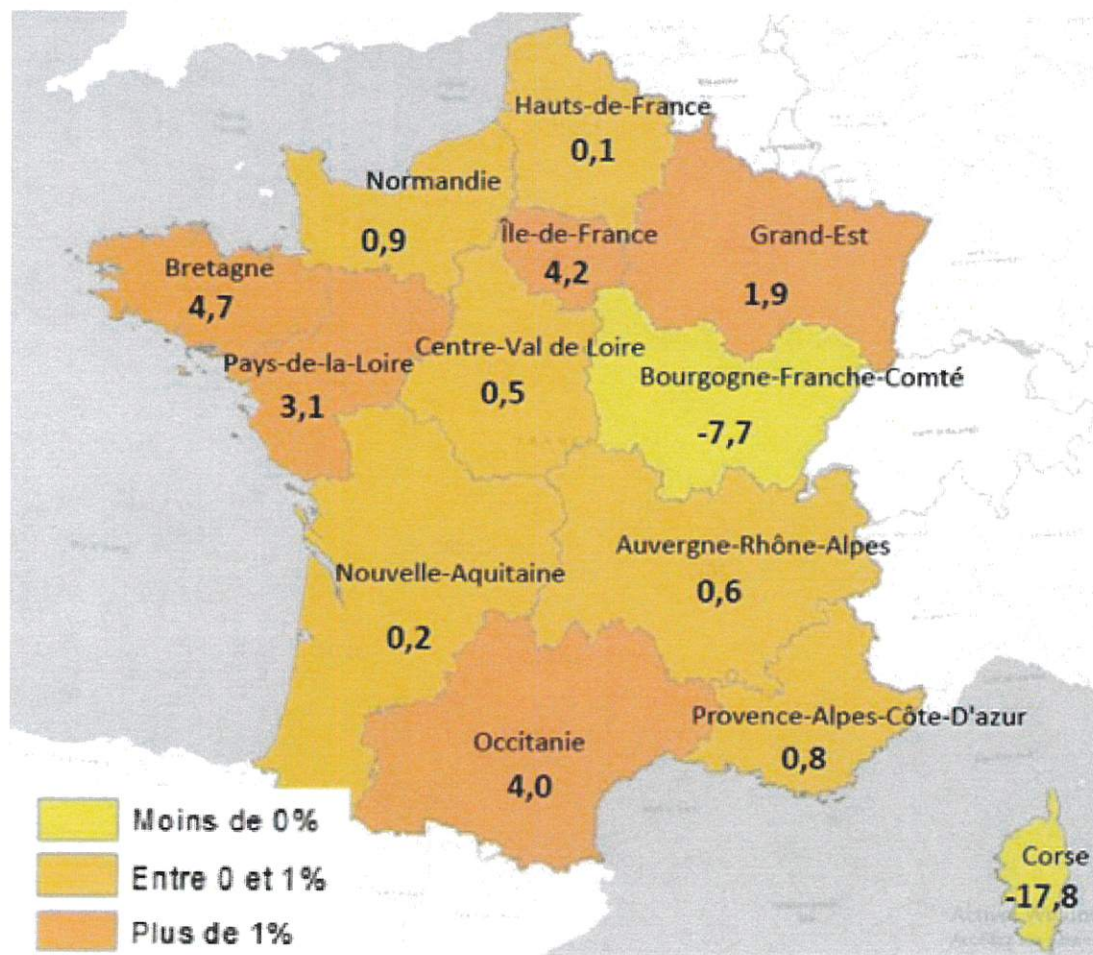
Source : PLF 2018 et 2019

### Évolution de la part de chaque administration dans la dette publique (en % du PIB)



Source : PLF 2018 et 2019

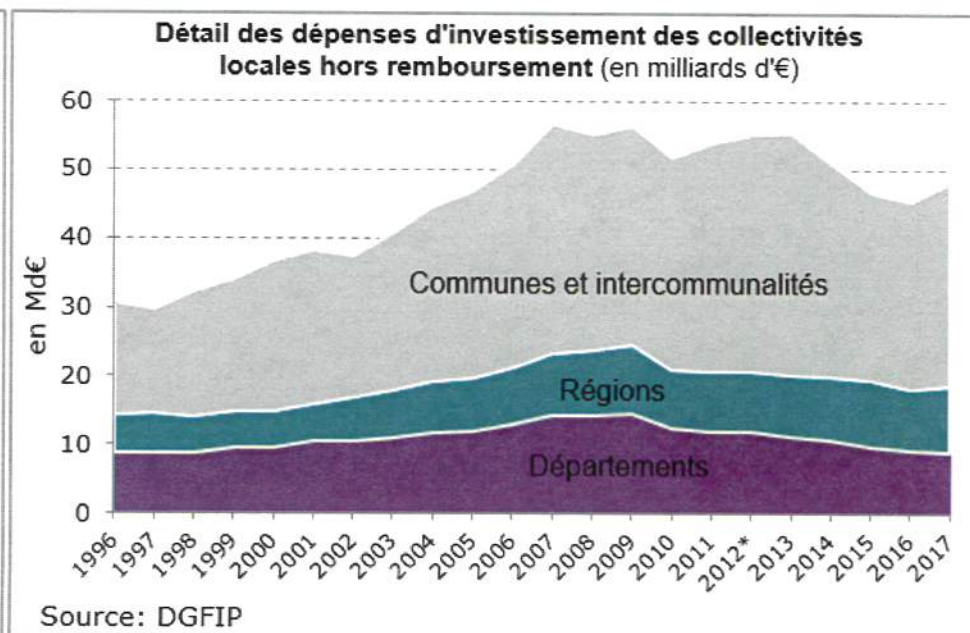
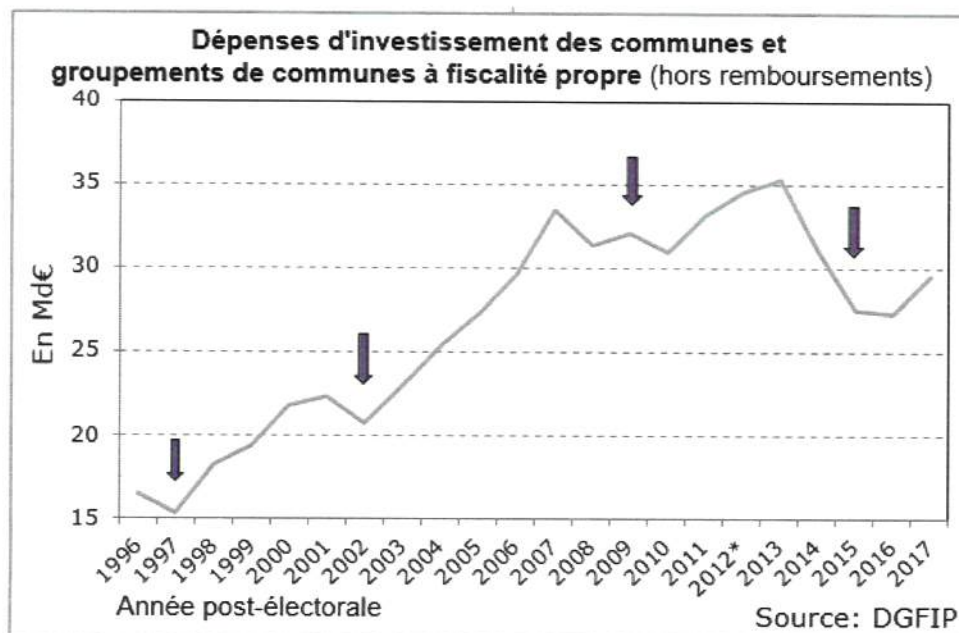
La commande publique augmente en 2018, à 78,4 milliards d'euros, mais dans des proportions (+1,2%) moindres qu'en 2017 (+7,3%). En outre, elle reste très en deçà des volumes de 2012





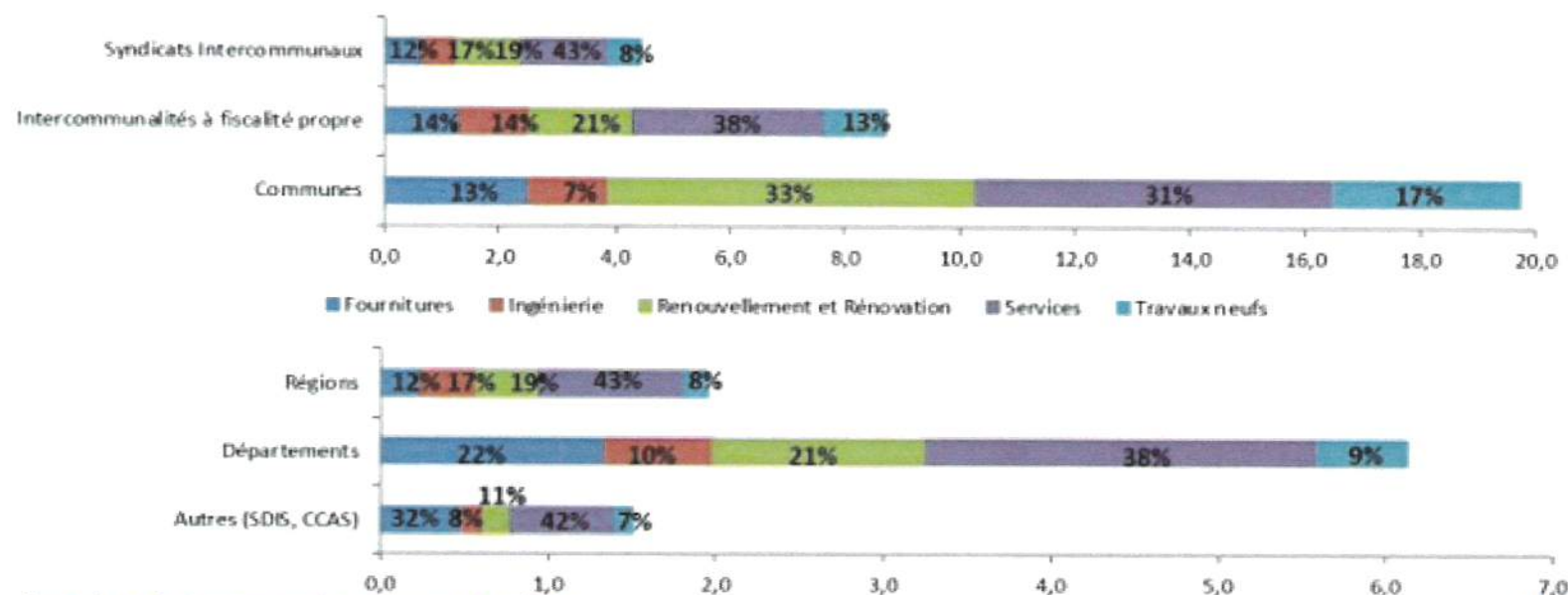
## La part du bloc communal est prépondérante dans l'investissement public, néanmoins elle connaît depuis quelques années une baisse exceptionnelle malgré un début de reprise en 2017

- Une ampleur sans précédent du cycle électoral
- Une chute marquée parmi les départements (13% des recettes hors emprunt contre 25% en moyenne) non compensée par les régions

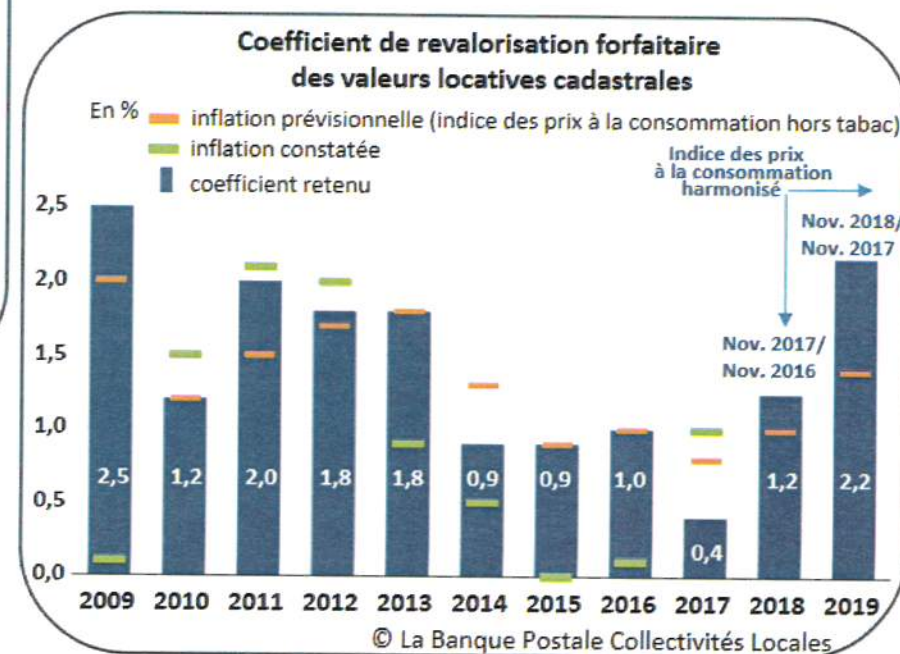
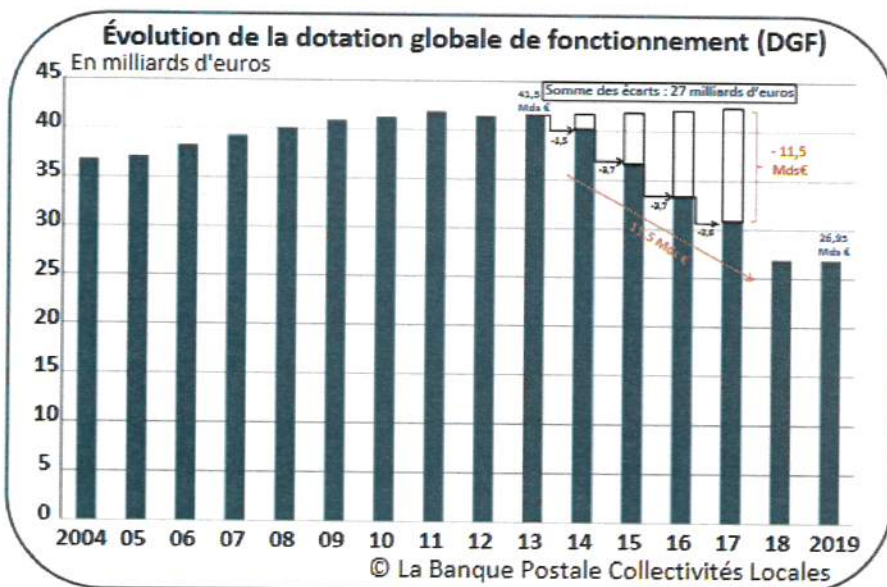


**Du fait de leur poids dans la commande publique (58% du total), les collectivités territoriales ont néanmoins joué un rôle déterminant dans le léger rebond de l'an dernier**

**Répartition de la commande publique au sein des collectivités en 2018 par nature (en Md€)**



**Le Projet de Loi de Finances 2019 (P.L.F.) prévoit une stabilité de l'enveloppe nationale de la D.G.F. pour la seconde année consécutive et une évolution des bases fiscales indexée sur le taux d'inflation constaté en novembre 2018 (+ 2,2 %) ...**



## ... mais l'indice des prix des dépenses communales est toujours supérieur à celui des prix à la consommation des ménages : entre 2010 et 2017, l'écart moyen annuel avoisine les 0,5 %

L'indice de prix des dépenses communales reflète le prix du « panier » des biens et services constituant la dépense communale. Son évolution permet donc d'évaluer la hausse des prix supportée par les communes, indépendamment des choix effectués en termes de niveau de dépenses. L'analyse de la dynamique de cet indice spécifique permet de démontrer que les acteurs publics subissent sur longue période une « inflation » plus vive que celle des ménages en raison des spécificités de la dépense publique communale.

### ➤ Communes de 3 500 à 30 000 habitants

Base 100 en 2010	Juin 2018		2010 - 2017
	Valeur de l'indice	Évolution sur 1 an (4T / 4T)	Évolution annuelle moyenne
Indice de prix des dépenses communales hors charges financières	112,4	1,41 %	1,36 %
<i>Y compris charges financières</i>	<i>109,0</i>	<i>1,14 %</i>	<i>0,94 %</i>
Indice des prix à la consommation hors tabac	109,6	1,18 %	0,90 %

Envoyé en préfecture le 15/03/2019

Reçu en préfecture le 15/03/2019

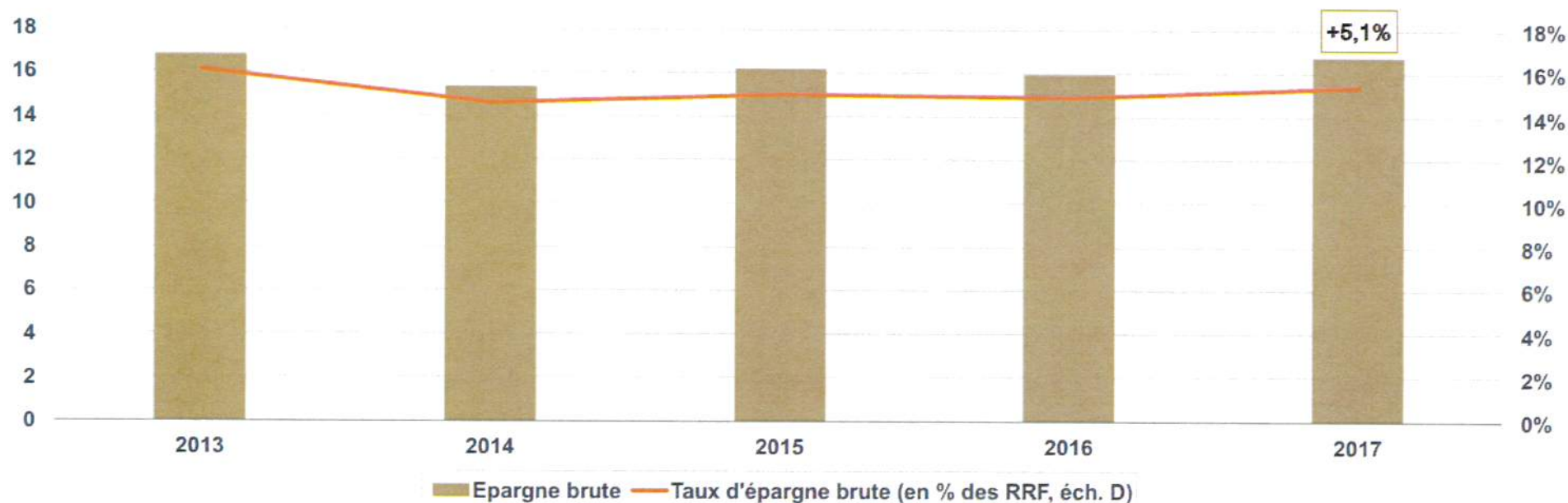
Affiché le

ID : 029-212901052-20190315-2019113-AR

## 2. État des lieux des finances locales

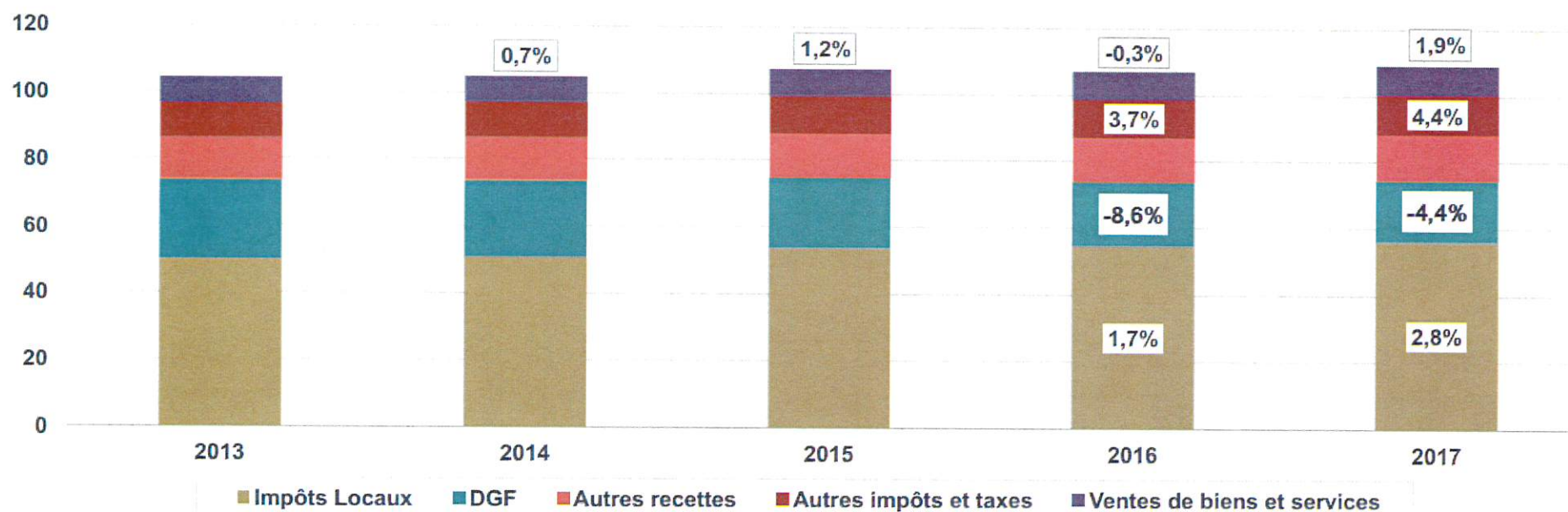
## Bloc communal (E.P.C.I. et commune) : un regain d'épargne brute en 2017 par rapport à 2014

Bloc communal : épargne brute (en Mds€) et taux d'épargne brute



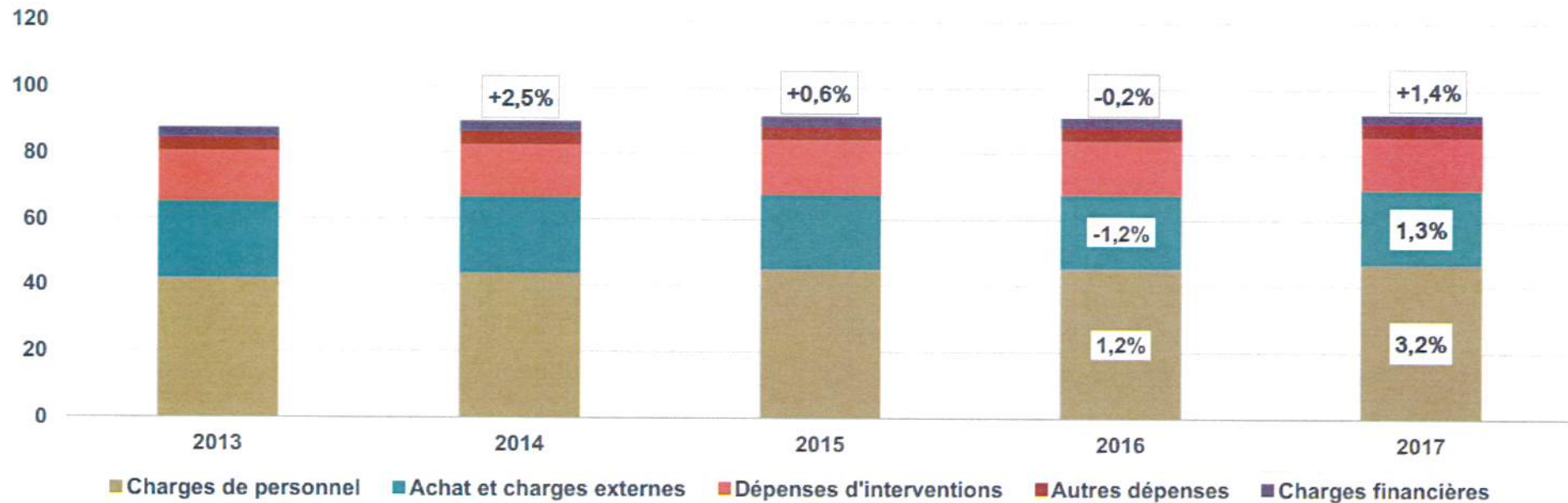
## Bloc communal : une hausse des recettes en 2017 principalement portée par la fiscalité (+2,8%)

Bloc communal : évolution des recettes de fonctionnement (en Mds€)



## Bloc communal : des dépenses de fonctionnement qui repartent à la hausse notamment du fait de l'augmentation des dépenses de personnel

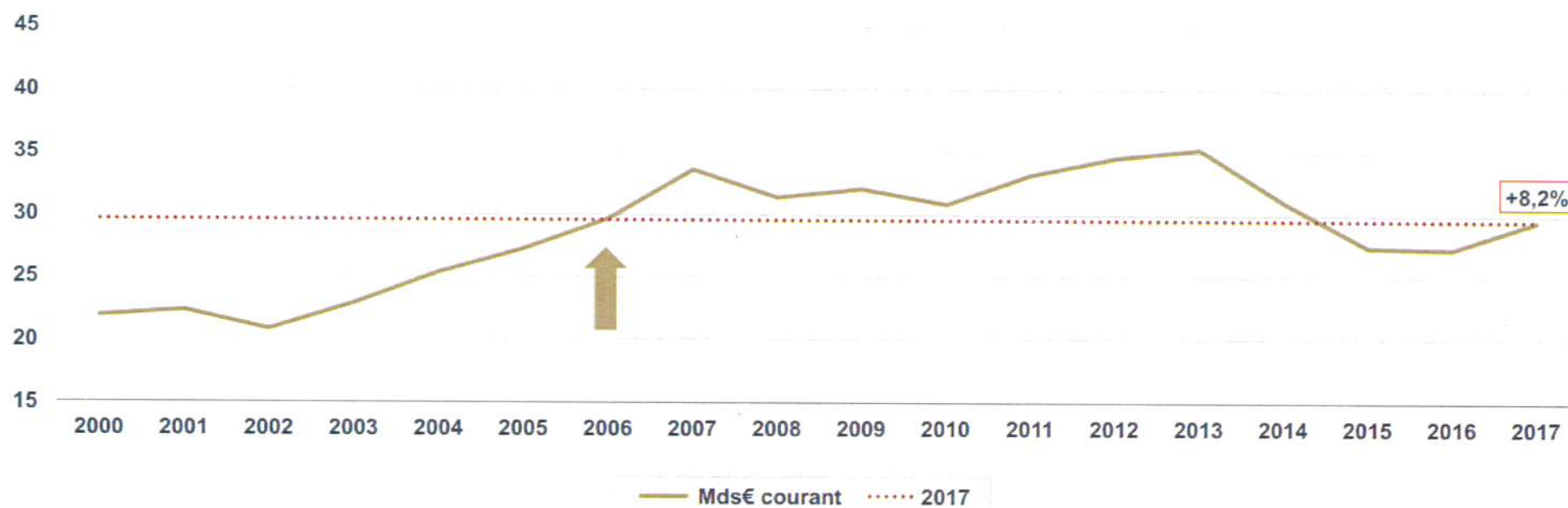
Bloc communal : évolution des dépenses de fonctionnement (en Mds€)





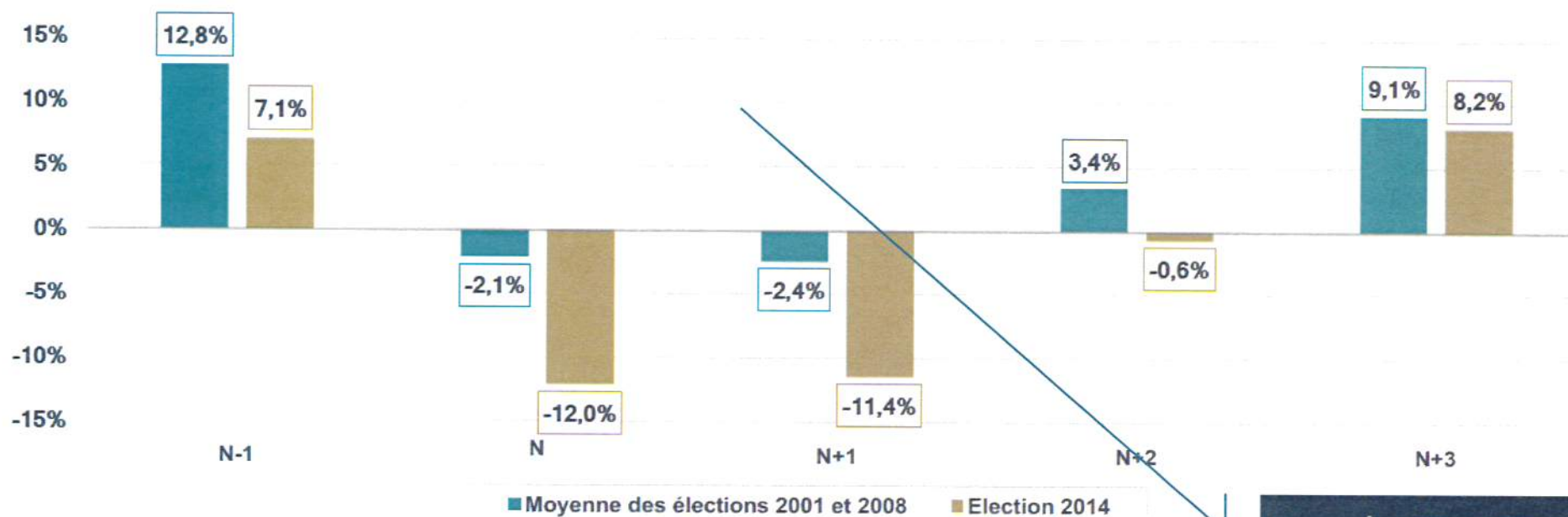
**Bloc communal : en baisse continue depuis 2014 sous l'effet de la baisse de la D.G.F., l'investissement repart à la hausse en 2017 ... pour seulement revenir au niveau de 2006**

Bloc communal : évolution des dépenses d'investissement du bloc communal (en Mds€)



# Un effet « cycle électoral » accentué par la baisse des dotations

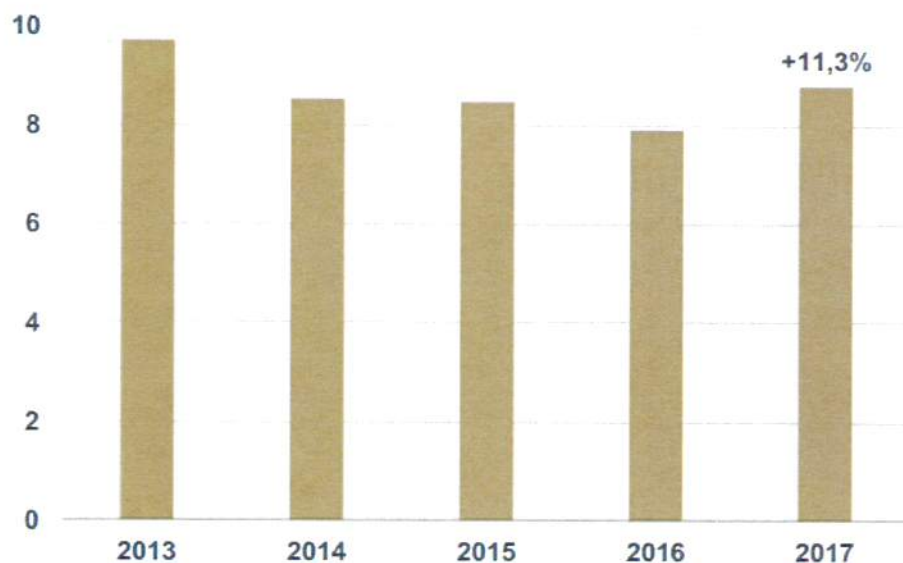
Comparaison de l'évolution des dépenses d'investissement en fonction du cycle électoral (en %)



Les programmes d'investissement se préparent en début de mandature pour se concrétiser en fin de mandat

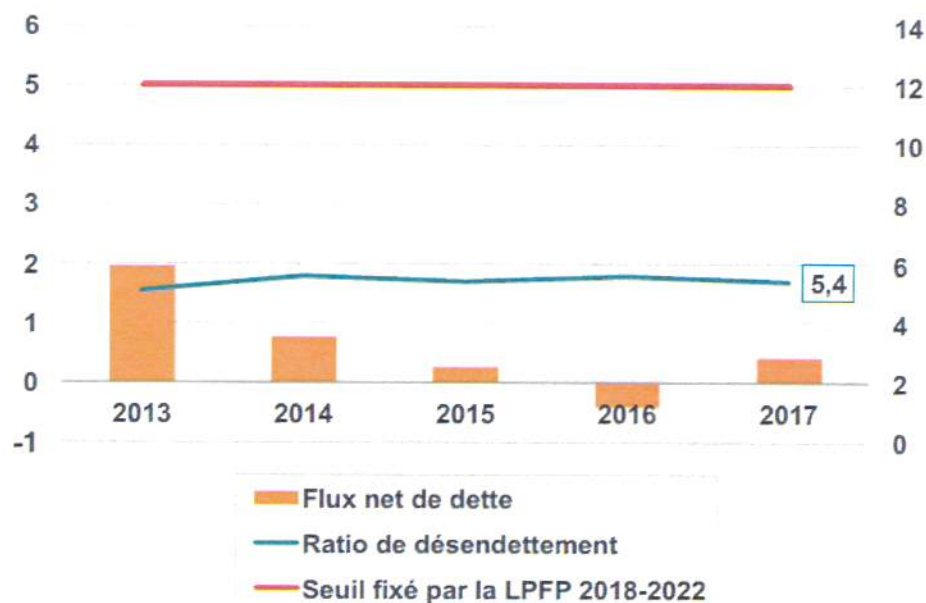
## Un ratio de désendettement qui s'améliore tout au long de la mandature malgré la hausse du recours à l'emprunt en 2017

Bloc communal : recours à l'emprunt (en Mds€)



Source : OFGL 2018

Bloc communal : flux net de dette (en Mds€) et ratio de désendettement (en année, ech. D)



Source : OFGL 2018

Envoyé en préfecture le 15/03/2019

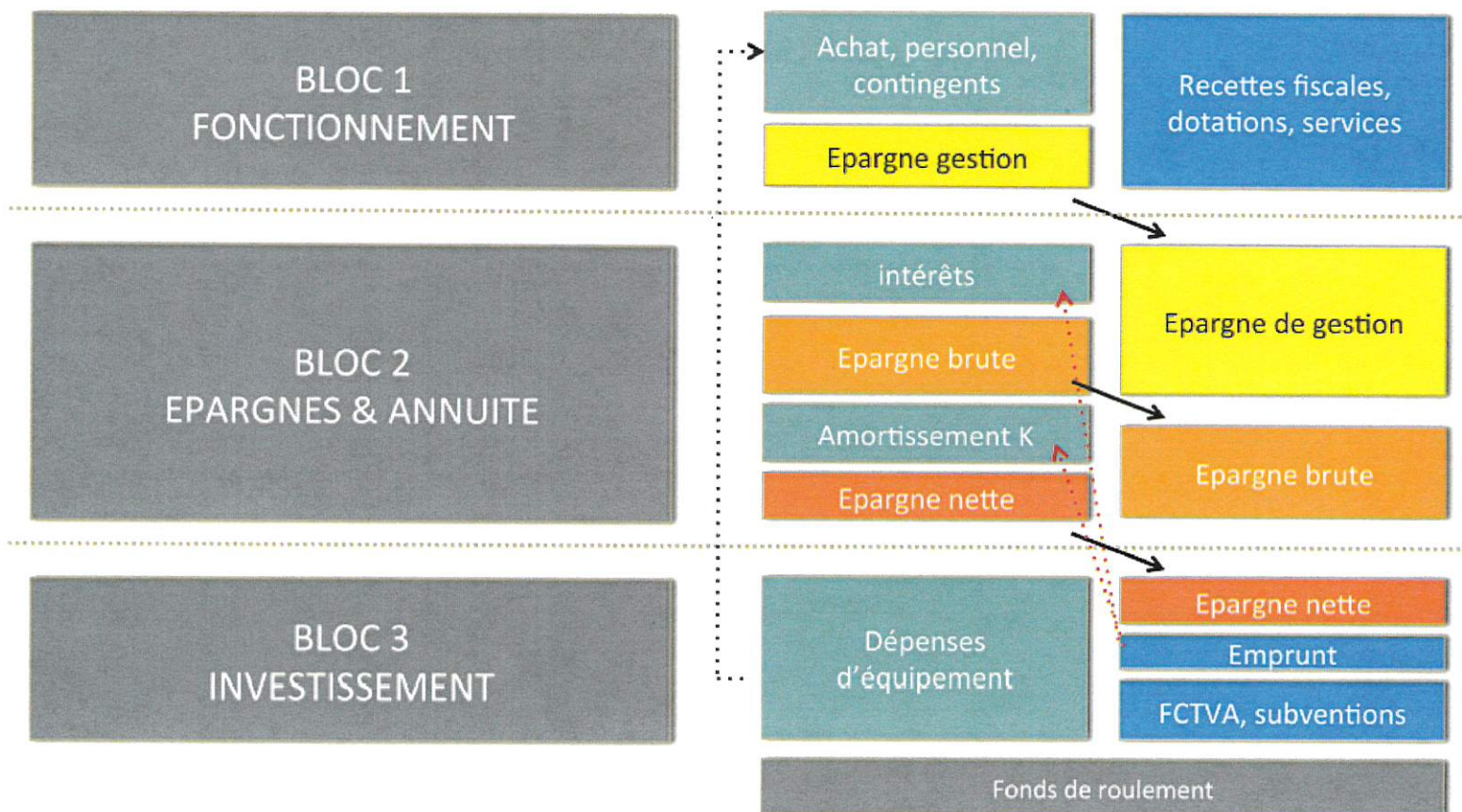
Reçu en préfecture le 15/03/2019

Affiché le

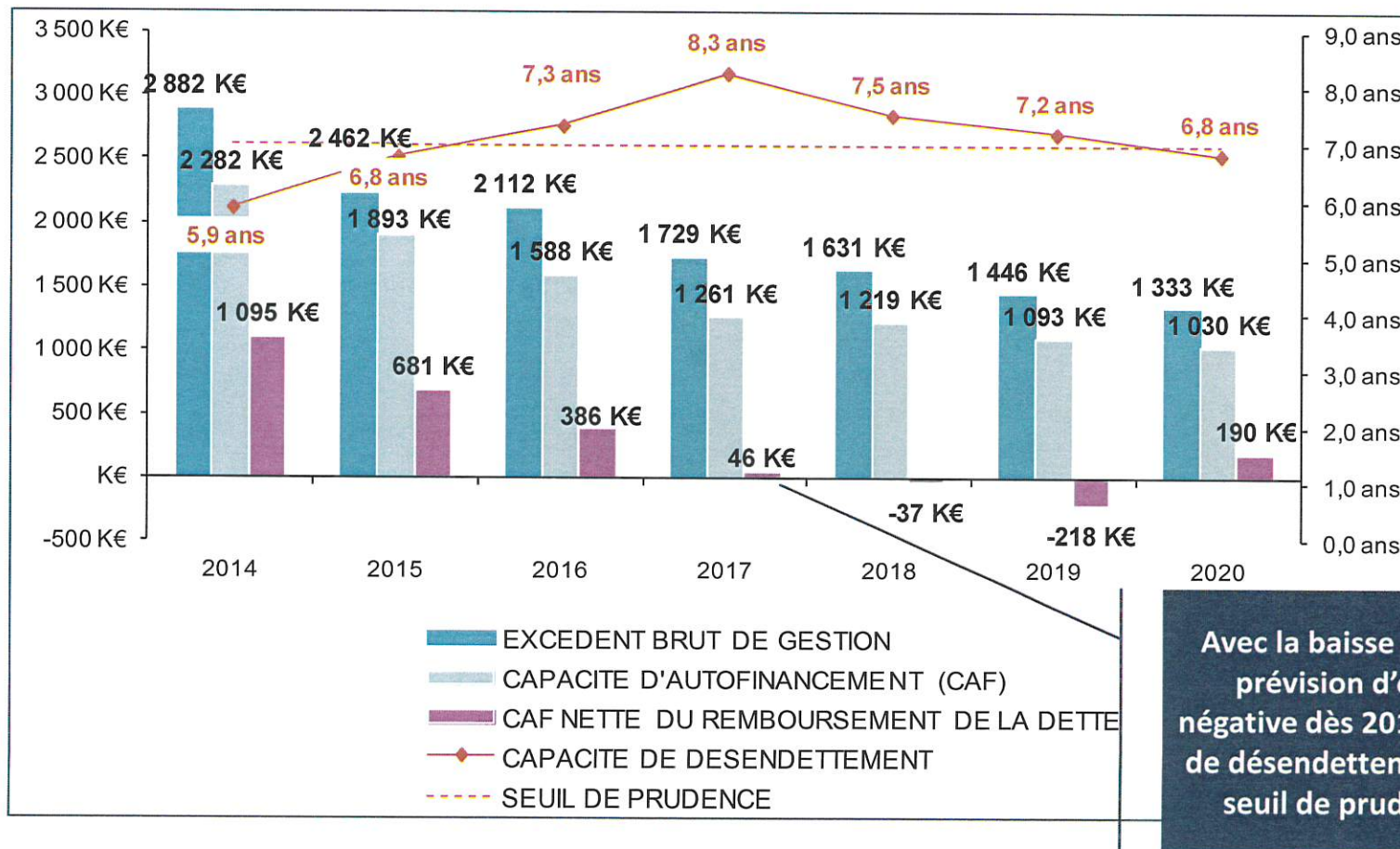
ID : 029-212901052-20190315-2019113-AR

### 3. La situation de la Ville de Landivisiau

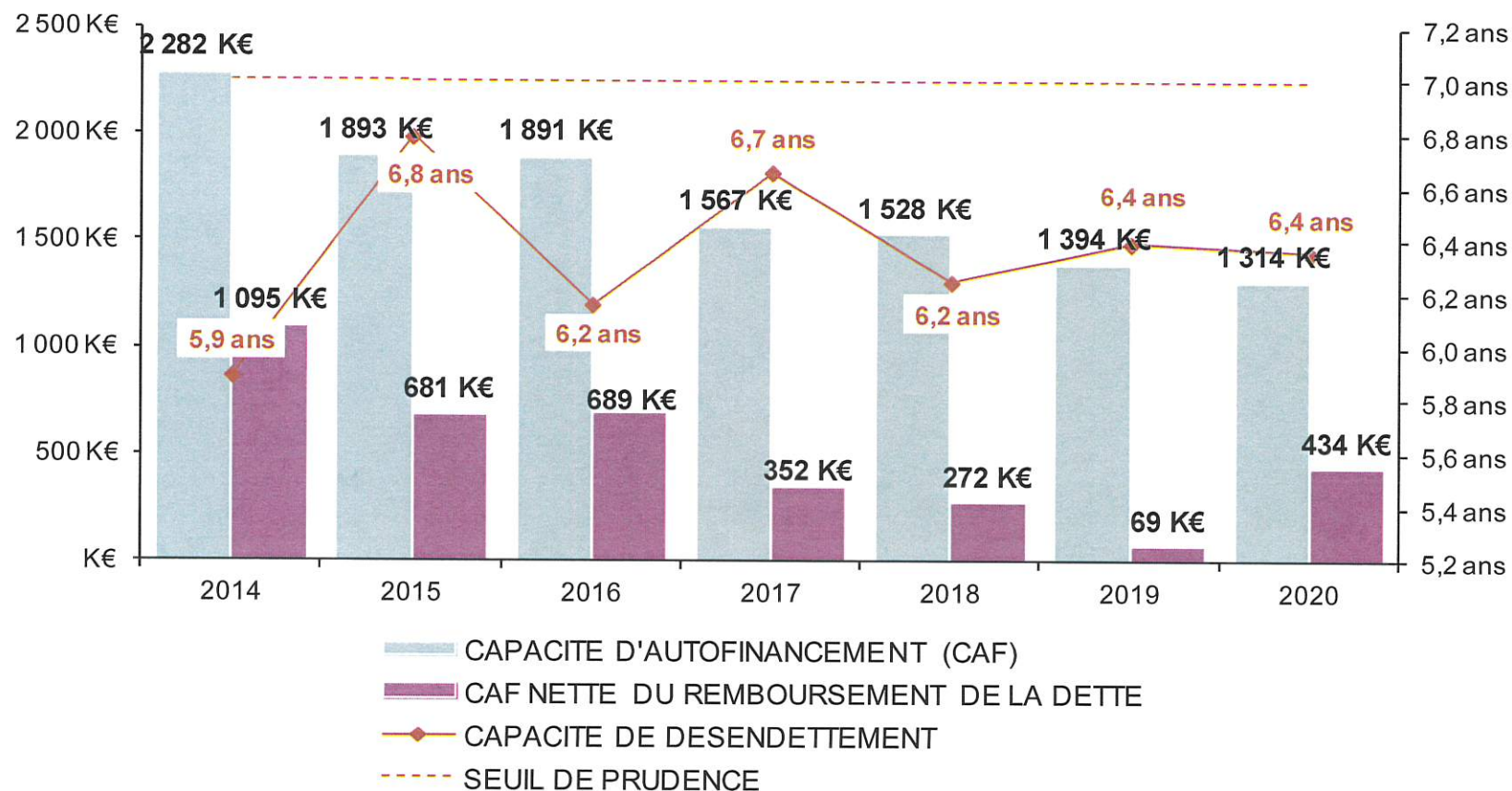
# Les 3 blocs de gestion



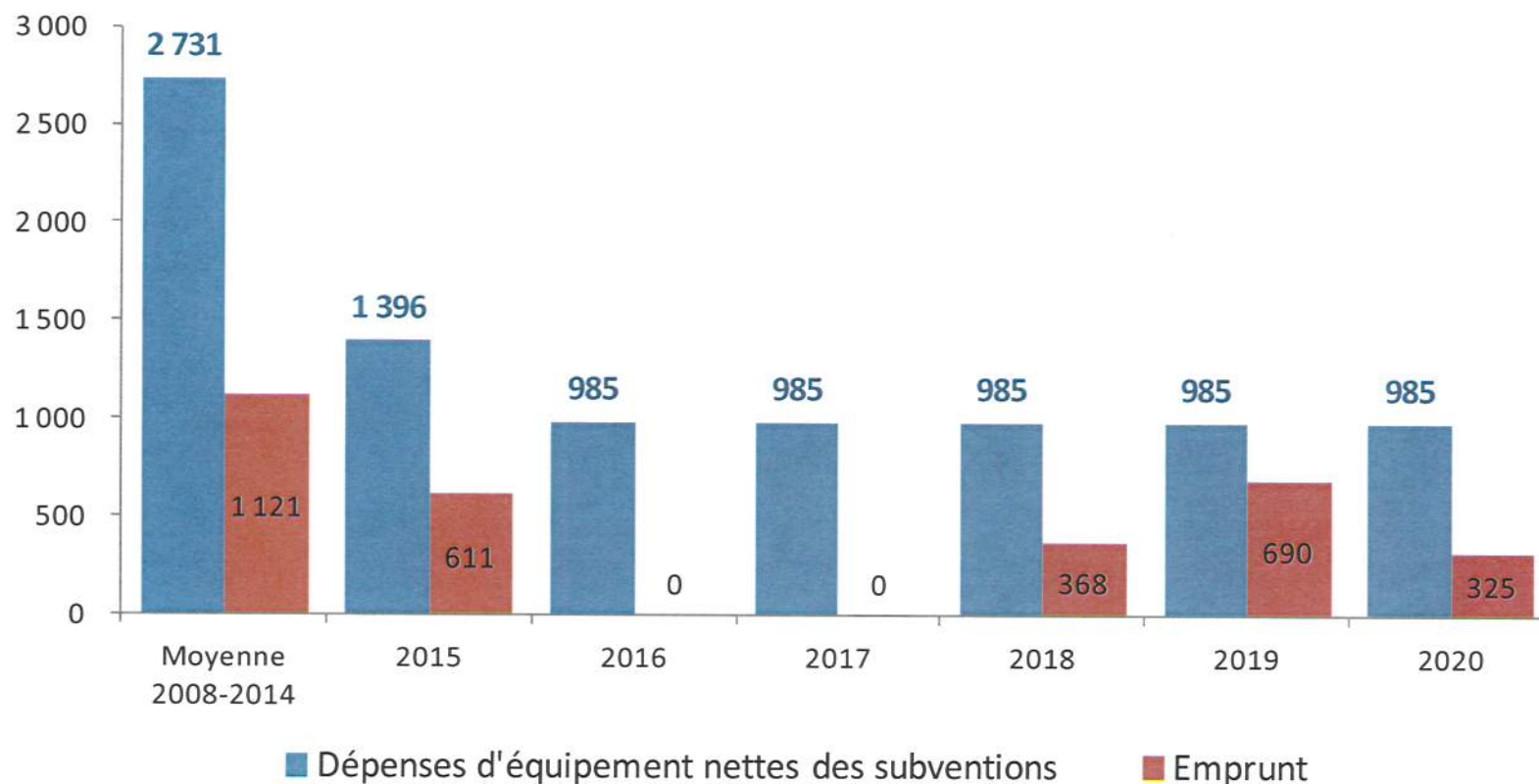
**Du fait de la baisse de la D.G.F. annoncée au printemps 2014 et des coûts de mise en œuvre des T.A.P., le cabinet KPMG avait mis en évidence une situation d'impasse budgétaire prévisible dès 2017**



## Les prévisions de retour à l'équilibre établies par KPMG préconisaient de retirer l'abattement général à la base et de limiter le recours à l'emprunt à 2 M€ sur la période 2015-2020...



**... afin de pouvoir FINANCER la construction de l'espace Denis DIDEROT, MAINTENIR les services à la population et ESTIMER les nouvelles dépenses d'investissement à 1 M€ par an sur la période 2016 - 2020**





## **Sur la base des prévisions KPMG, la collectivité a décidé de compléter ses efforts de gestion en développant une stratégie articulée autour de 4 axes supplémentaires**

### **Axe 1 : la progression de l'urbanisation en misant sur le développement économique**

**Objectif** : favoriser le dynamisme des bases fiscales pour atténuer la perte de recettes due à la baisse de la D.G.F.

### **Axe 2 : le renforcement de la maîtrise des recettes et des dépenses de fonctionnement**

**Objectif** : poursuivre et amplifier les efforts de gestion engagés depuis 2008 par les services (contrôle de gestion, règlement de la commande publique, optimisation des bases fiscales - logements vacants, reclassement catégoriel - ...)

### **Axe 3 : la recherche de marge de manœuvre complémentaire**

**Objectif** : mener une gestion active de la dette et une politique de désendettement soutenue

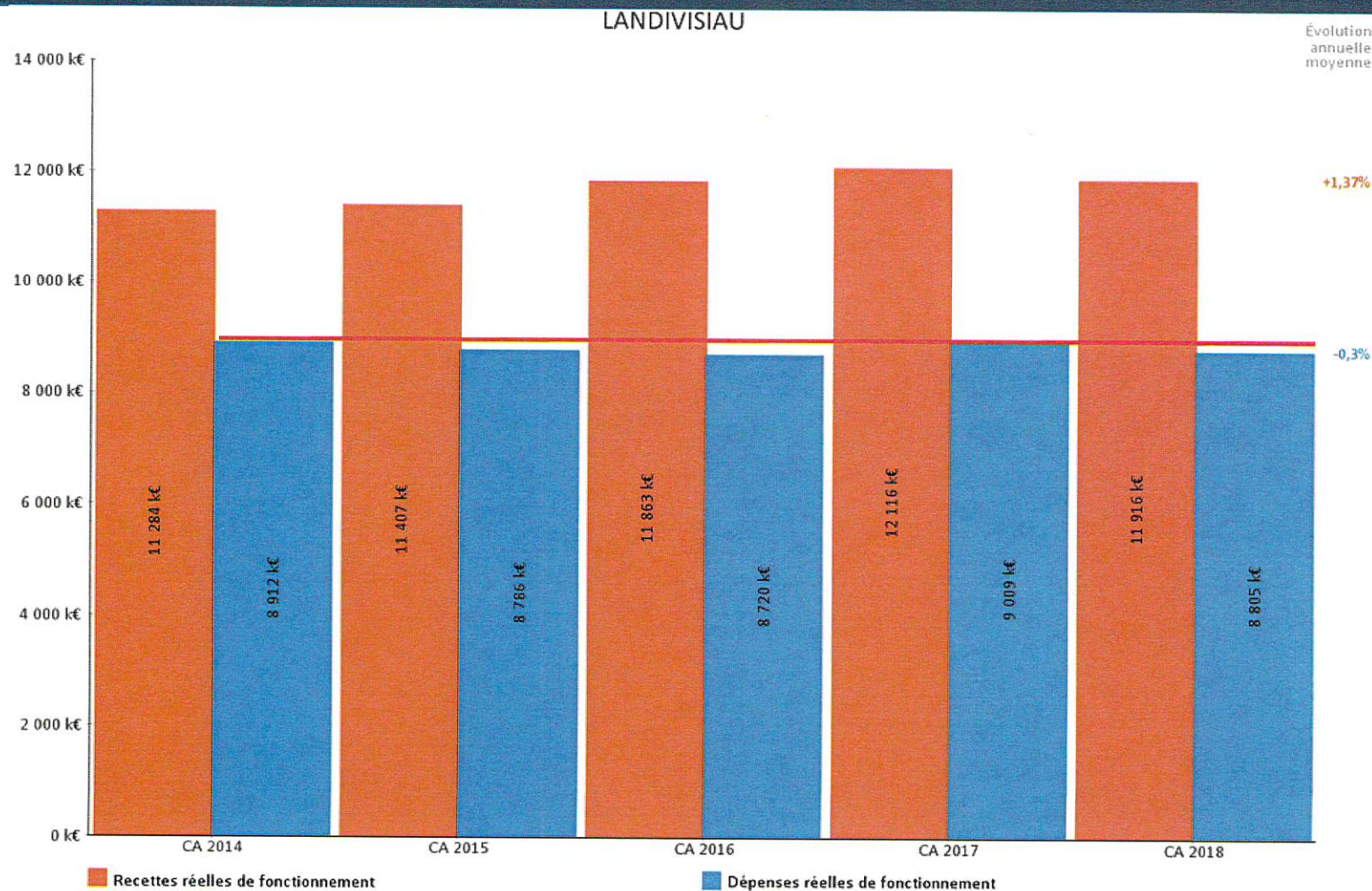
### **Axe 4 : l'autofinancement des dépenses d'investissement**

**Objectif** : établir un P.P.I. souple et évolutif permettant de répondre aux priorités du quotidien et de cibler les investissements inscrits au projet de mandature

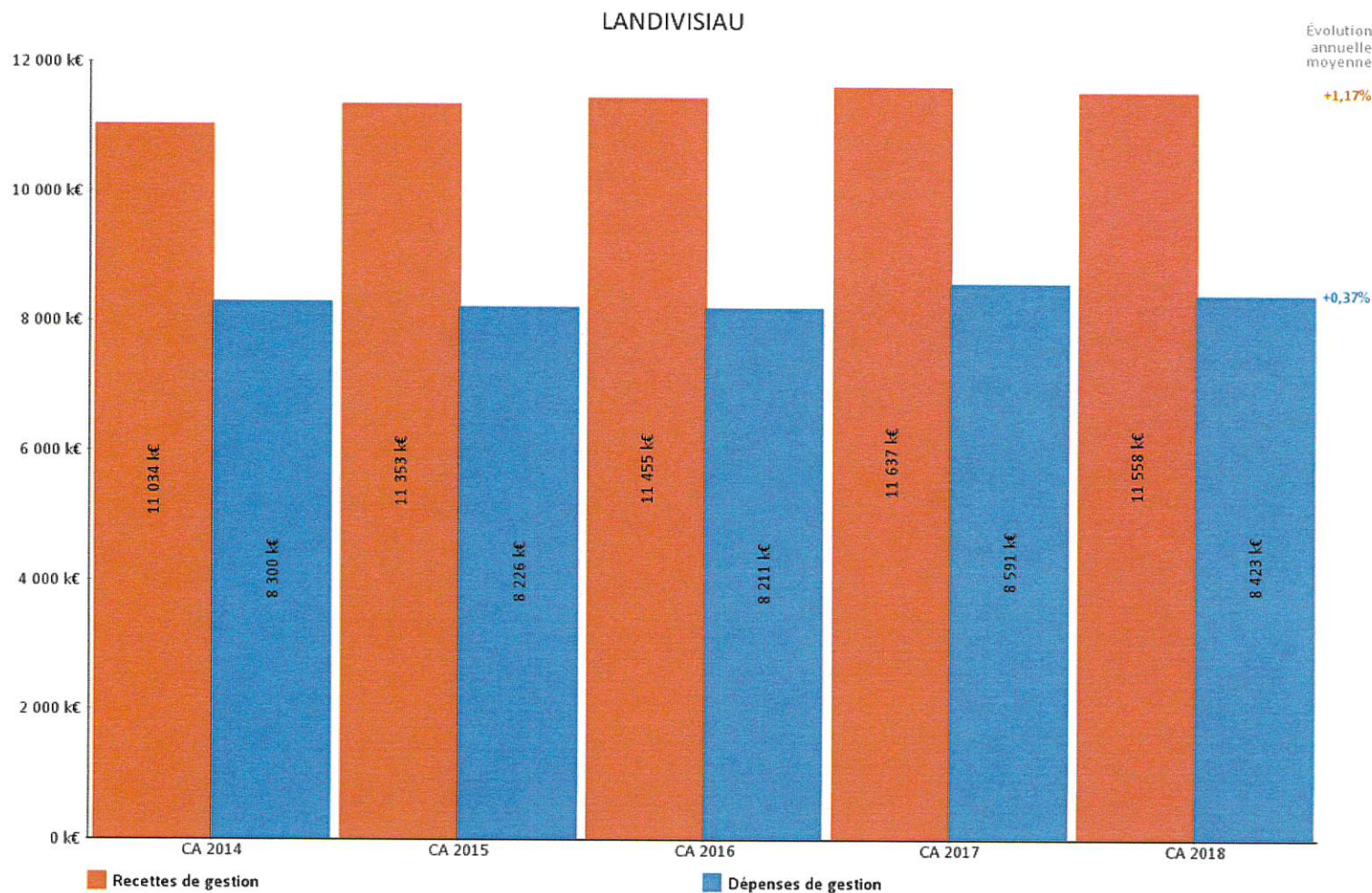
**Entre 2014-2018, la prise en compte des préconisations de KPMG combinées aux effets de cette stratégie ont permis d'inverser les prévisions budgétaires initiales et de conforter tous les grands équilibres financiers**

- ✓ **Recettes réelles de fonctionnement : + 1,37 %** en moyenne annuelle
  - *Recettes de gestion : + 1,17 %*
- ✓ **Dépenses réelles de fonctionnement : - 0,30 %** en moyenne annuelle
  - *Dépenses de gestion : + 0,37 %*
- ✓ **Epargne de gestion : + 3,47 %** en moyenne annuelle
- ✓ **Epargne brute : + 7,46 %** en moyenne annuelle
- ✓ **Epargne nette : + 19,6 %** en moyenne annuelle
- ✓ **Dépenses d'investissement (hors dette) : 10,4 M€**
- ✓ **Emprunt nouveau : 0 €**
- ✓ **Encours de la dette : - 4,6 M€** soit **- 10,07 %** en moyenne annuelle

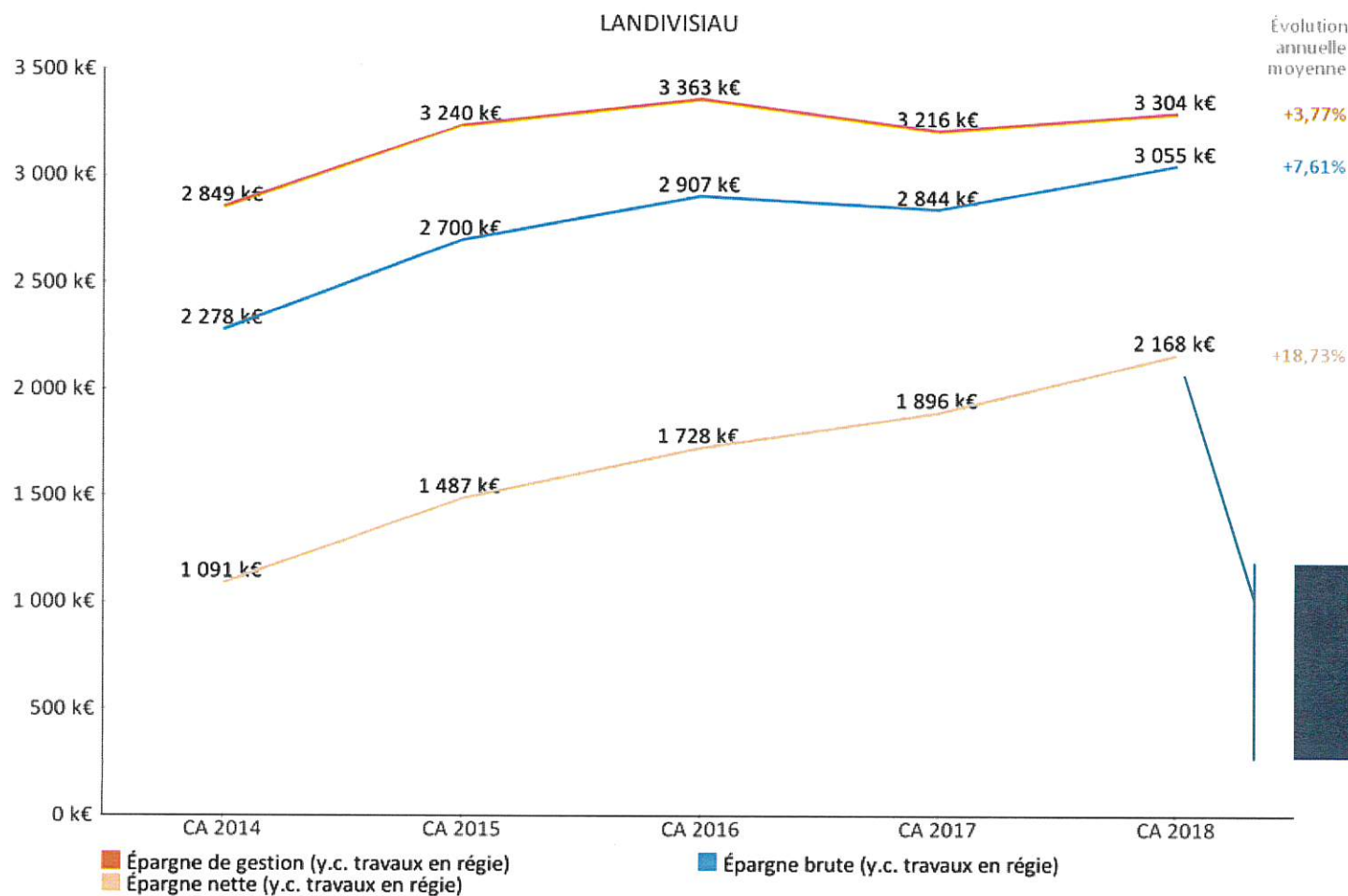
**En moyenne annuelle, les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de + 1,37 %  
et les dépenses ont baissé de - 0,30 %**



**En moyenne annuelle, les recettes de gestion ont progressé de + 1,17 % et l'évolution des dépenses de gestion a été contenue à + 0,37 %**

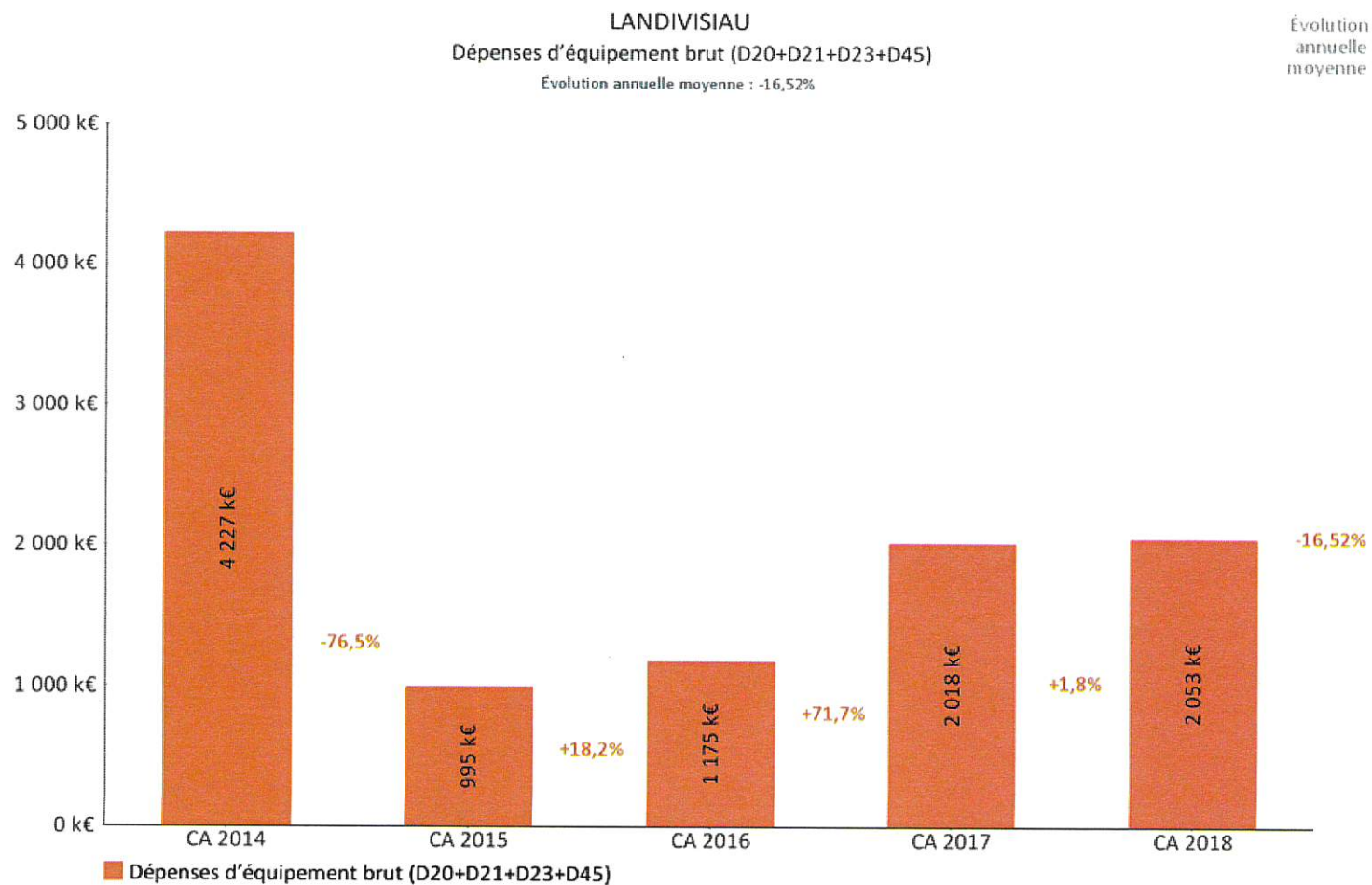


## La stratégie mise en œuvre et les efforts de gestion réalisés ont permis de reconstituer puis de consolider tous les soldes d'épargne ...

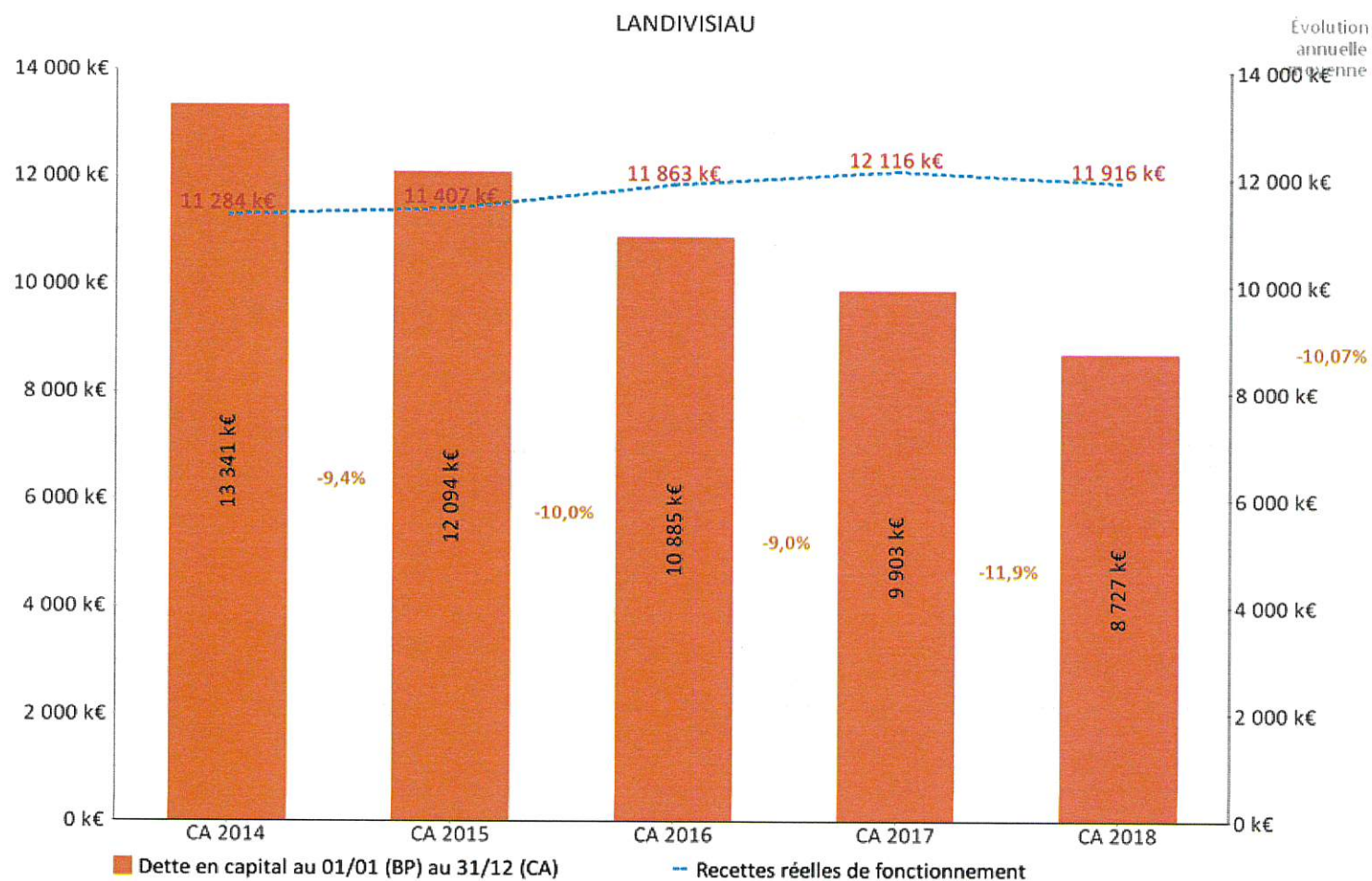


**Doublement de la capacité  
d'autofinancement nette  
depuis le début de la  
mandature**

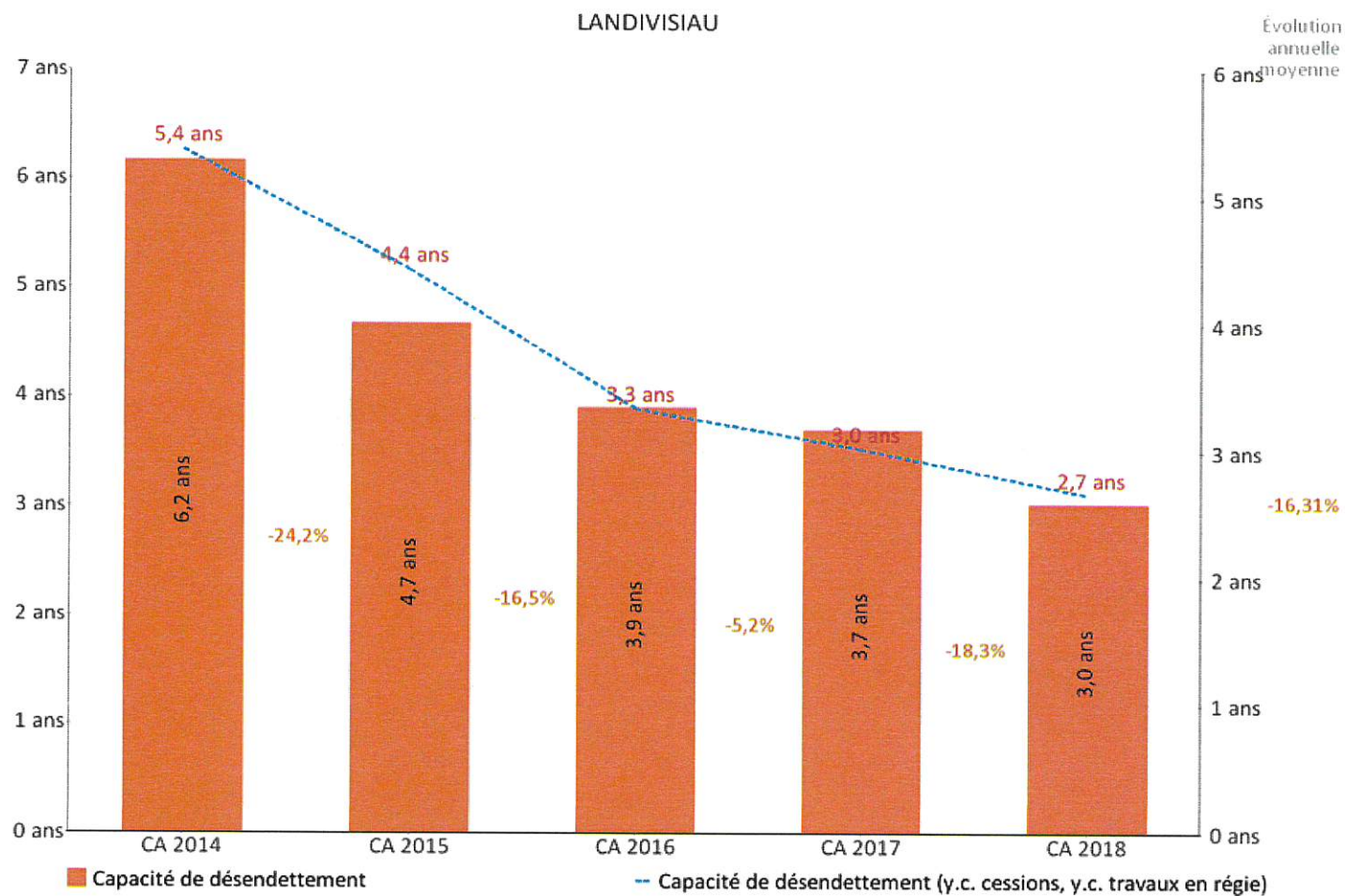
**En 5 ans, les dépenses d'équipements ont été entièrement autofinancées pour un montant de 10,4 M€**



## ... la politique de désendettement de la commune s'est inscrite dans la durée ...



## ... permettant de ramener la capacité de désendettement à seulement 3 ans





Envoyé en préfecture le 15/03/2019

Reçu en préfecture le 15/03/2019

Affiché le

ID : 029-212901052-20190315-2019113-AR

## 4. Les orientations budgétaires 2019

## Le budget 2019 continuera de s'équilibrer en conciliant prudence et ambition

Dans le prolongement des objectifs fixés en 2014, cinq orientations principales guideront l'élaboration du budget 2019 :

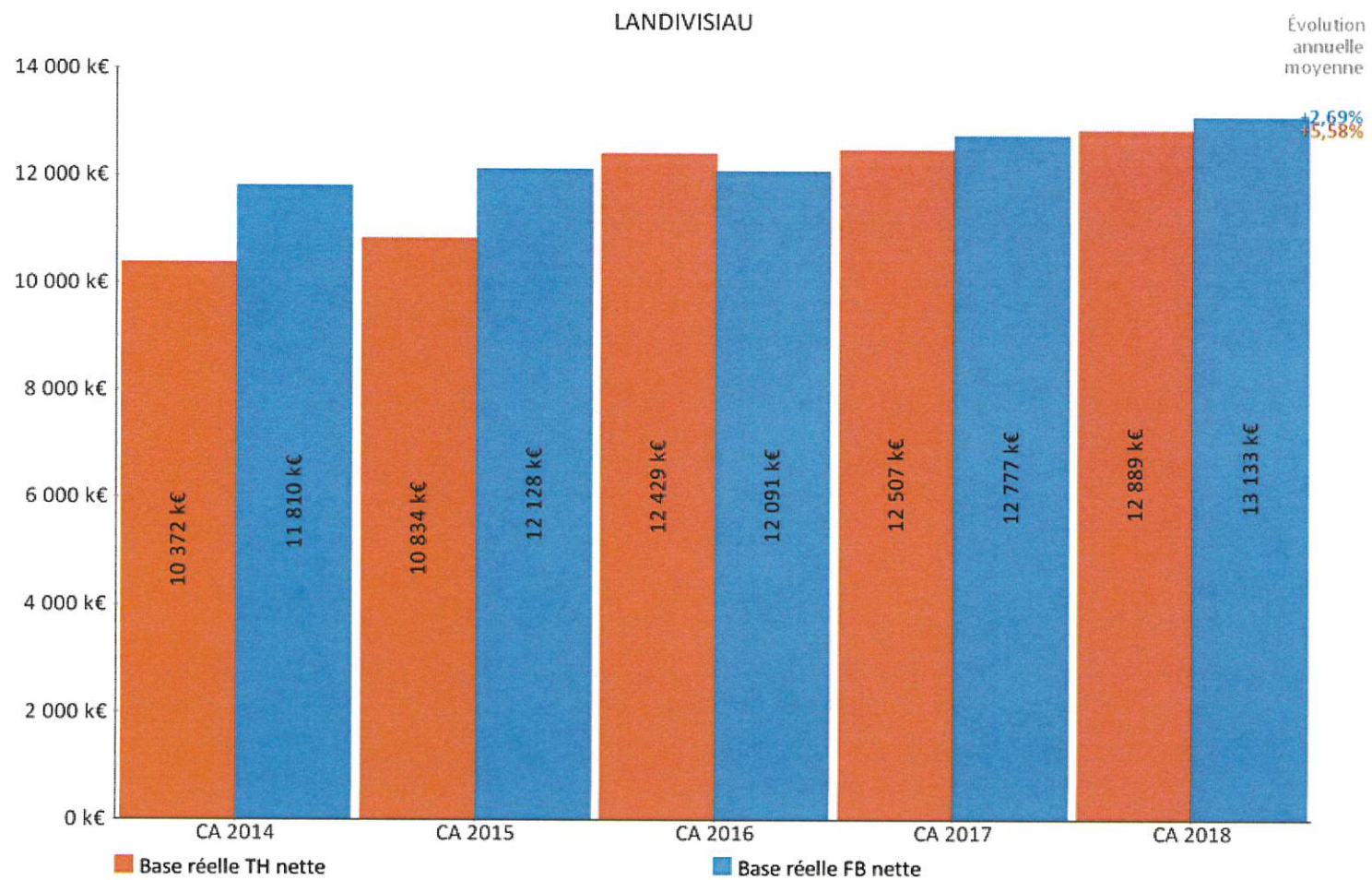
### **Pour les recettes :**

- ✓ Taux de la fiscalité locale : + 0 % pour la 16<sup>ième</sup> année consécutive
- ✓ Emprunt nouveau : + 0 € pour la 11<sup>ième</sup> année consécutive
- ✓ Tarifs communaux : + 0 % pour la 4<sup>ième</sup> année consécutive

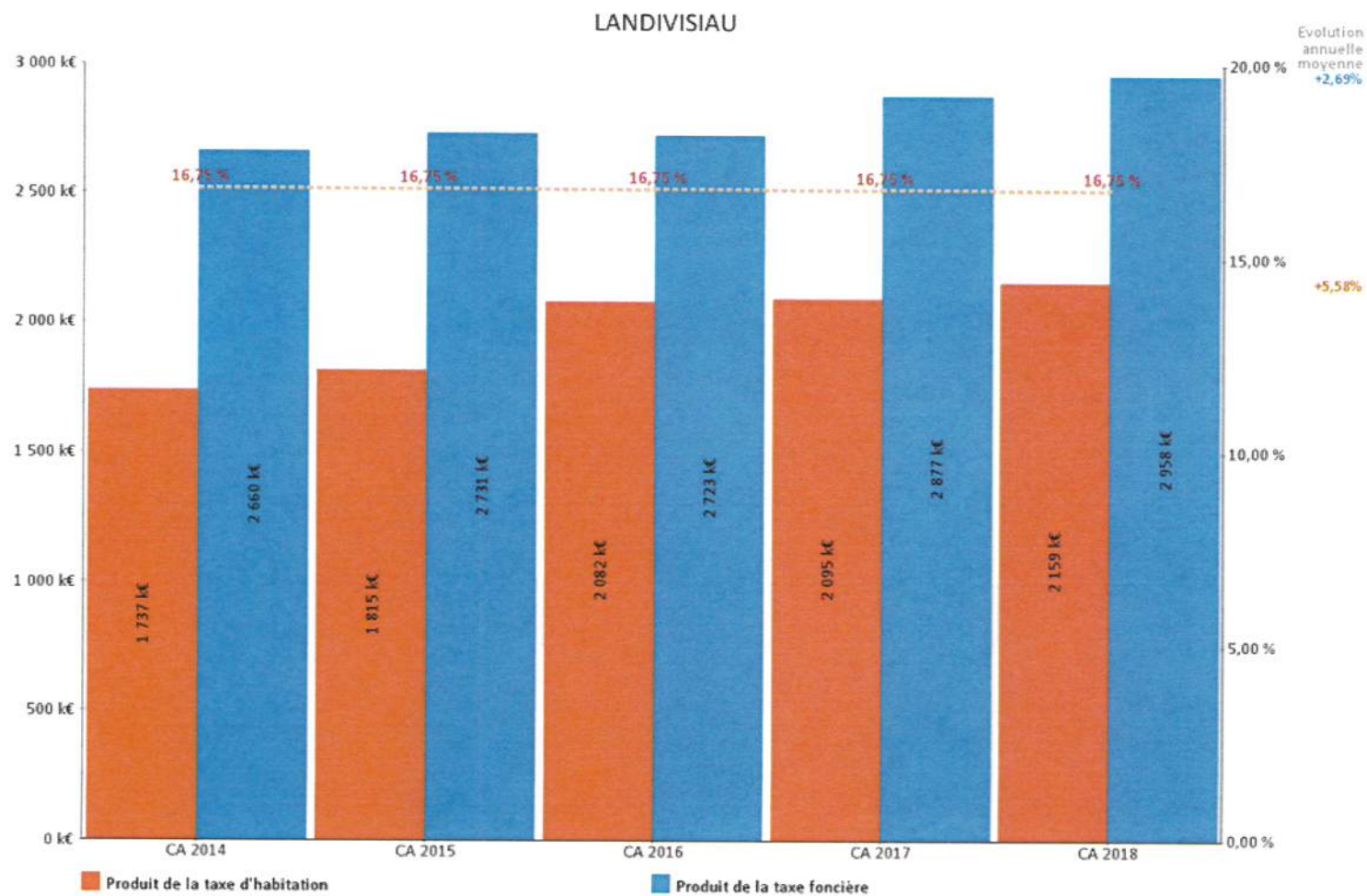
### **Pour les dépenses :**

- ✓ En fonctionnement, ajustement des postes de dépenses en tenant compte des recherches d'économies et des crédits nécessaires au financement des mesures nouvelles
- ✓ En investissement, poursuite du programme de renouvellement de la ville sur elle-même avec la réhabilitation des bâtiments communaux, l'amélioration des places et des voies communales, le programme de renouvellement / extension des réseaux, la dernière année de mise en œuvre de l'Ad'AP

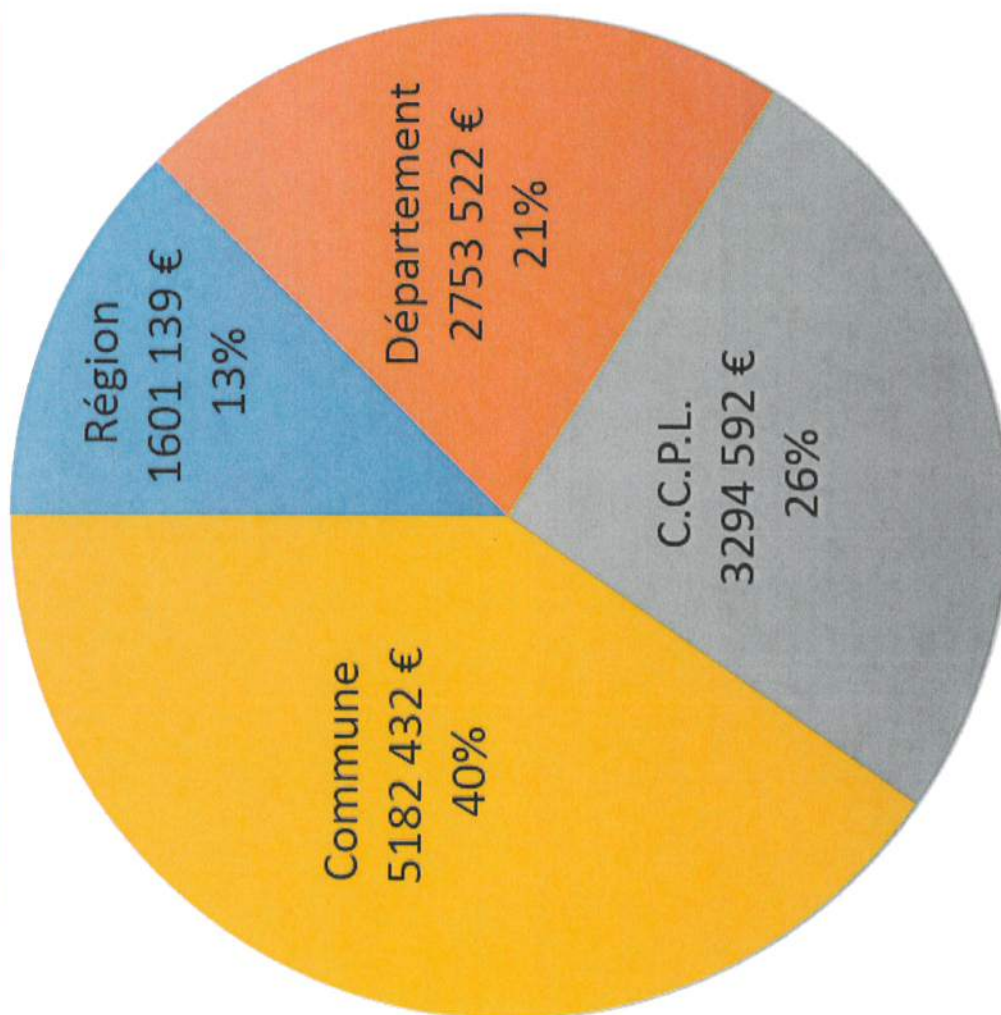
**2019 : poursuivre le développement d'une urbanisation durable et favorable à l'élargissement des bases fiscales (ménages et entreprises) qui seront réévaluées de + 2,2 %**



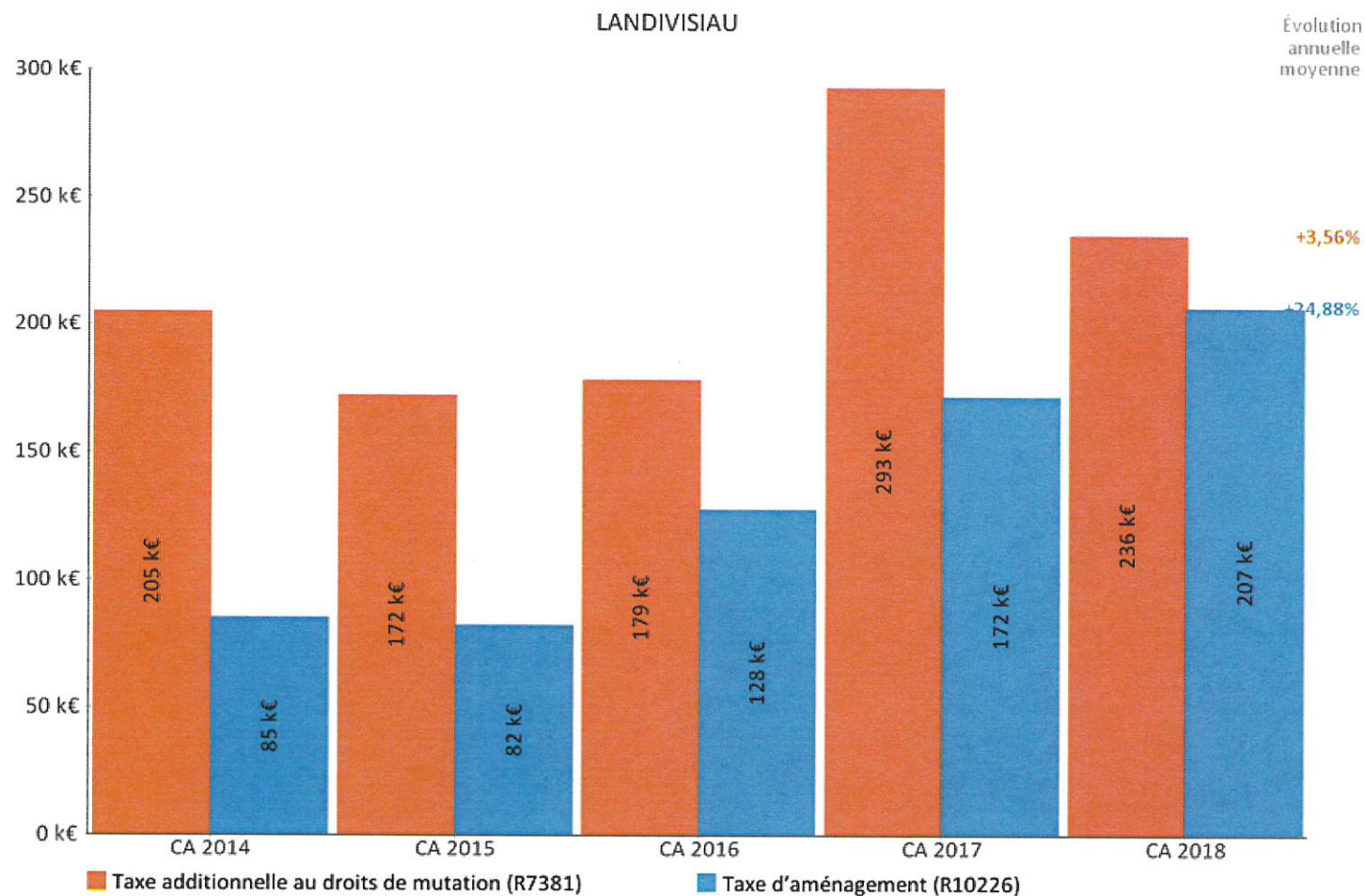
## 2019 : continuer à tabler sur une augmentation plus rapide des produits fiscaux issus de la Taxe sur le Foncier Bâti



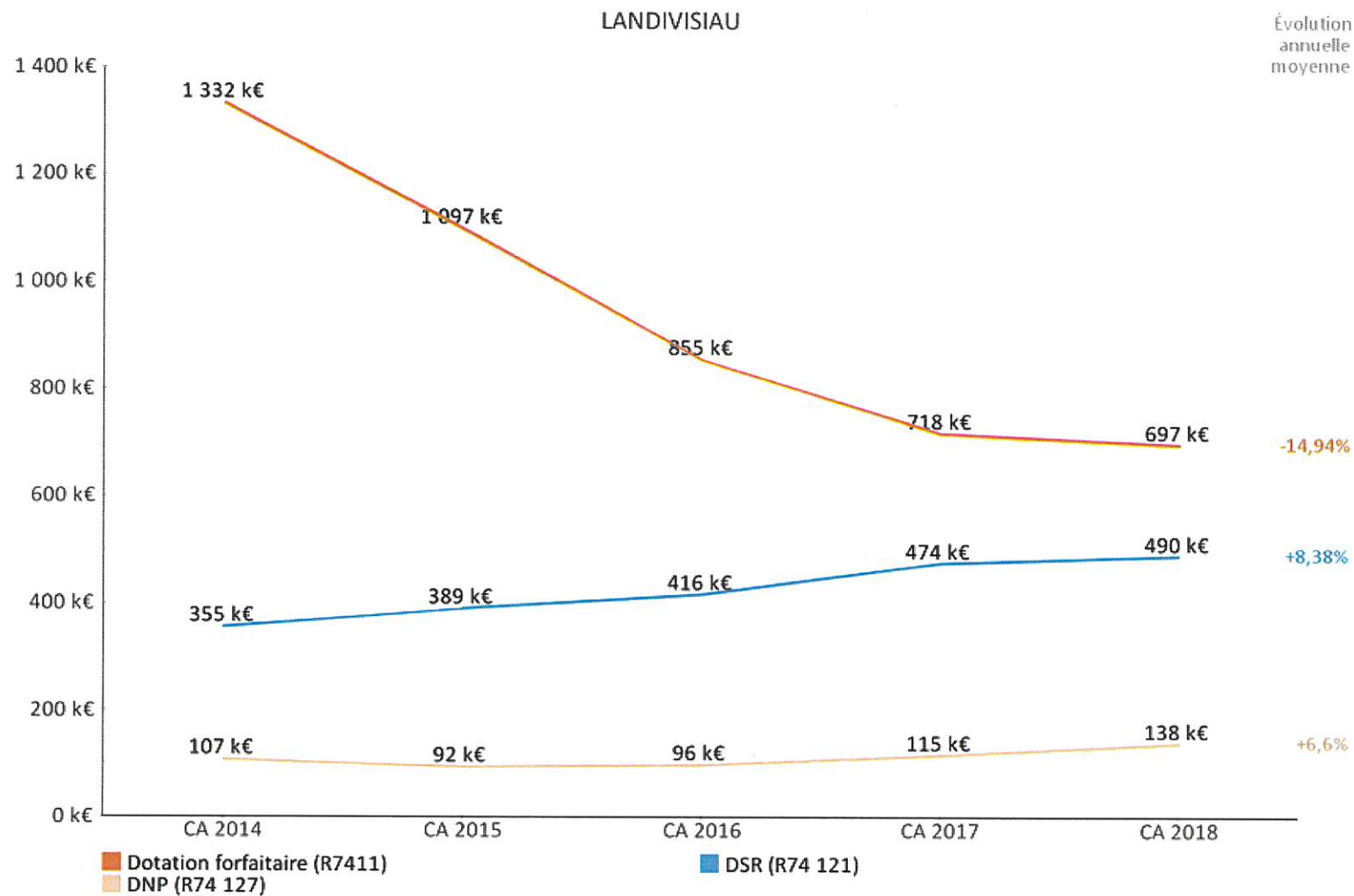
**En 2018, la totalité des recettes fiscales prélevées sur la ville s'est élevée à 12 831 685 €  
La part reversée à la commune s'est élevée à 40 %**



## 2019 : vers une poursuite du dynamisme du marché immobilier et de la création d'entreprises



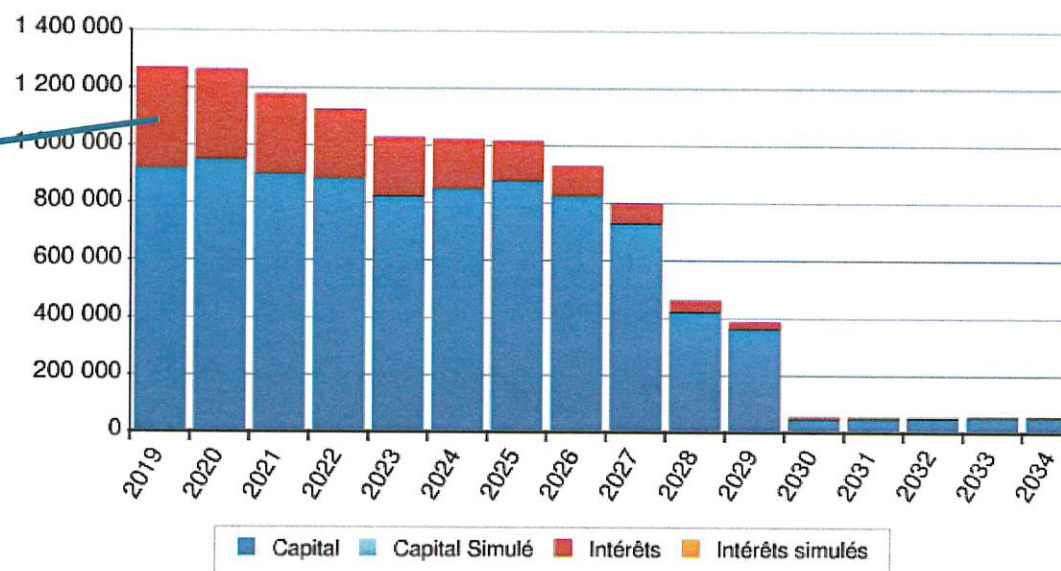
## 2019 : stabilisation de la baisse de la DGF et de la progression de la péréquation nationale



## 2019 : toujours pas d'emprunt nouveau pour préserver les marges de manœuvre des années à venir

	2019	2020	2021	2022	2023	2028
Encours moyen	8 211 267,41 €	7 278 461,44 €	6 326 039,12 €	5 443 464,68 €	4 598 063,73 €	595 561,09 €
Capital payé sur la période	916 234,96 €	946 702,37 €	897 123,16 €	881 117,76 €	819 219,86 €	416 994,42 €
Intérêts payés sur la période	349 047,08 €	313 618,48 €	276 799,08 €	241 529,50 €	207 183,54 €	41 993,49 €
Taux moyen sur la période	4.07 %	4.10 %	4.13 %	4.14 %	4.16 %	4.37 %

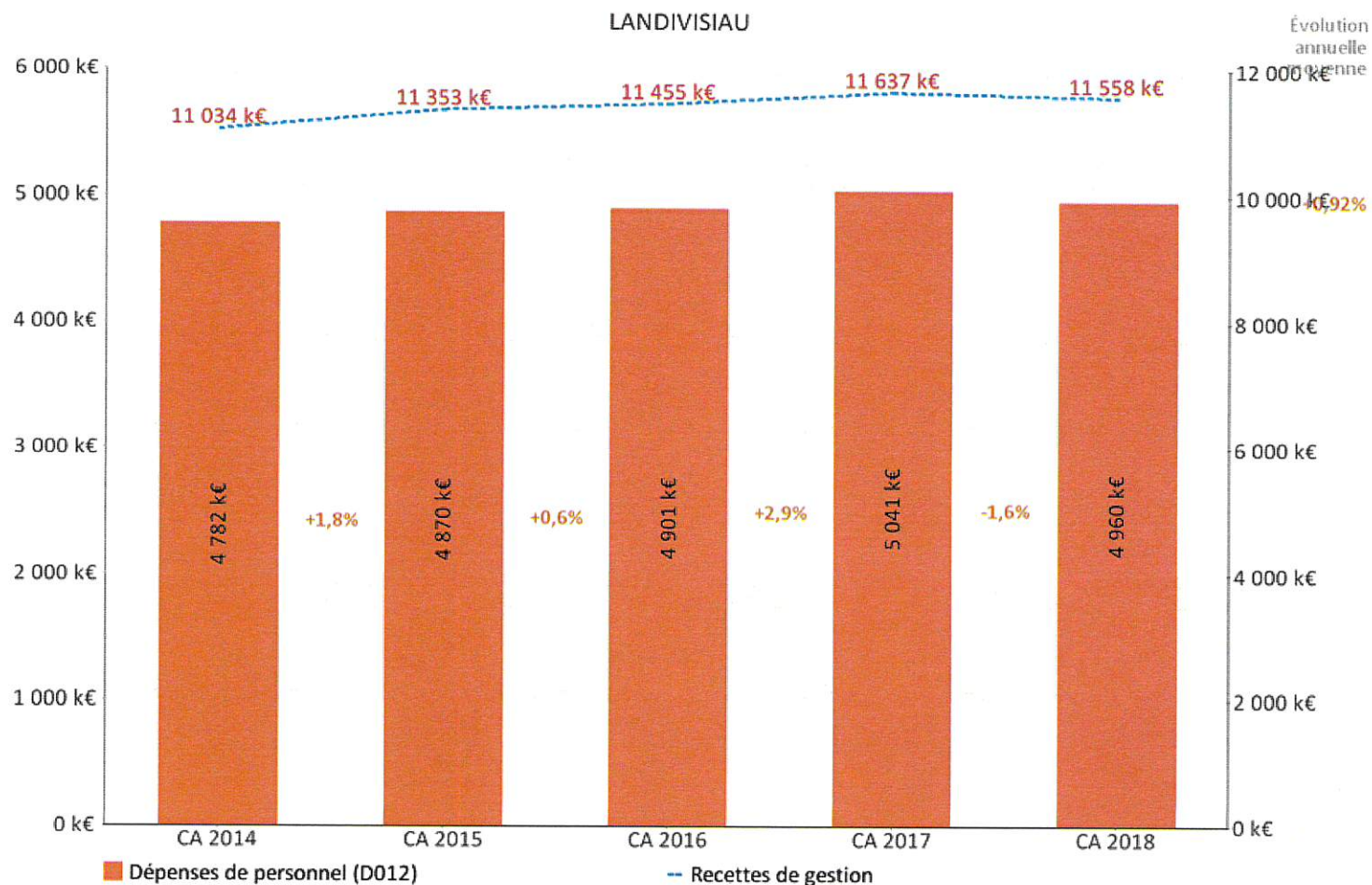
### Flux de remboursement



**Charges financières**  
 - 32,4 %  
 entre 2014 et 2018



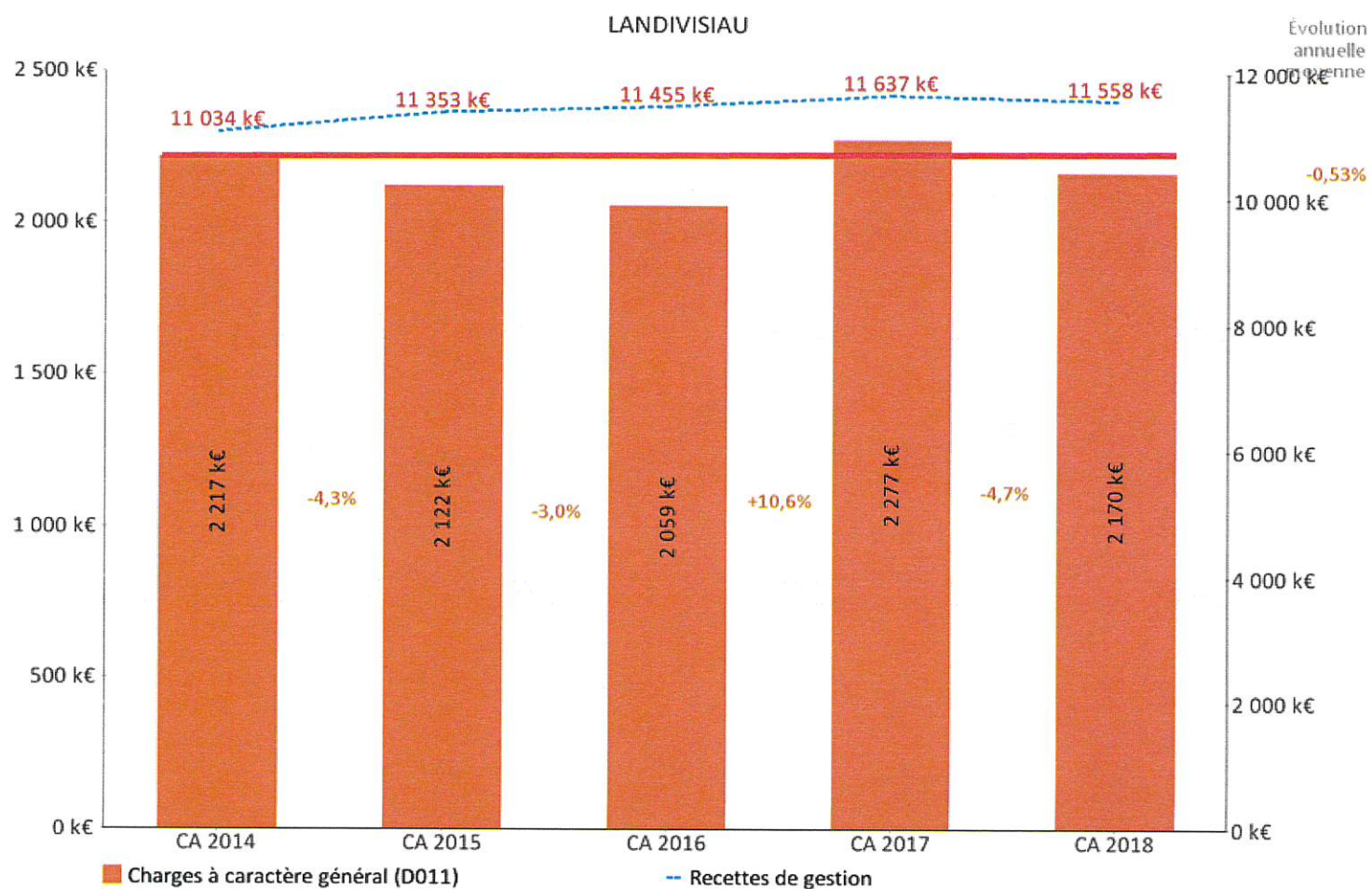
## 2019 : l'évolution des dépenses de personnel continuera d'être contenue (moins de 1 % en moyenne annuelle depuis 2014) tout en renforçant les services à la population



## En 2019, la politique de gestion du personnel prendra en compte :

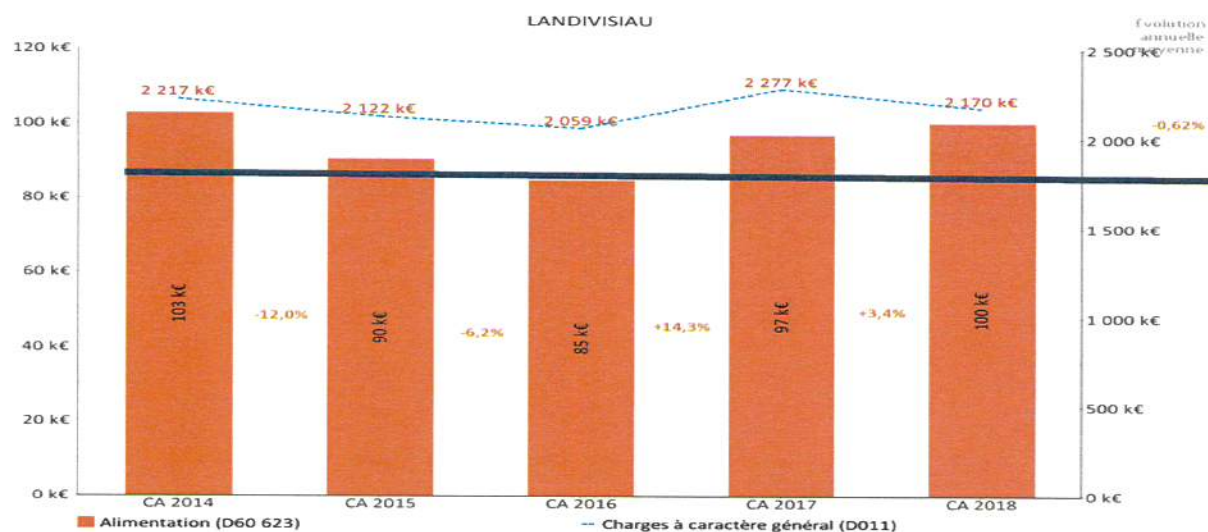
- ✓ Le renforcement du service espaces-verts environnement avec la création d'un poste supplémentaire : **30 K€**
- ✓ La pérennisation du poste d'agent d'accueil initialement recruté en contrat aidé (état-civil / cartes d'identité et passeports biométriques / billetterie S.N.C.F.) : **27 K€**
- ✓ Le remplacement des départs à la retraite (un agent à la police municipale, deux agents au service culturel, 1 agent en attente de décision au service voirie)
- ✓ L'augmentation de la participation employeur / contrat de prévoyance : **6 K€**
- ✓ L'organisation du scrutin des élections européennes : **9 K€**
- ✓ La rémunération des agents recenseurs : **23 K€**
- ✓ Le provisionnement des jours de congés épargnés sur le CET : **82 K€**
- ✓ La poursuite des efforts de formation et de professionnalisation du personnel : **40 K€**
- ✓ L'absence annoncée d'une nouvelle augmentation des charges patronales

## 2019 : l'évolution des charges à caractère général sera toujours contenue ( baisse moyenne de -0,53 % par an entre 2014 et 2018) mais sera ajustée pour tenir compte des mesures nouvelles



## Les projets de BP et de DM1 intégreront un certain nombre de mesures nouvelles

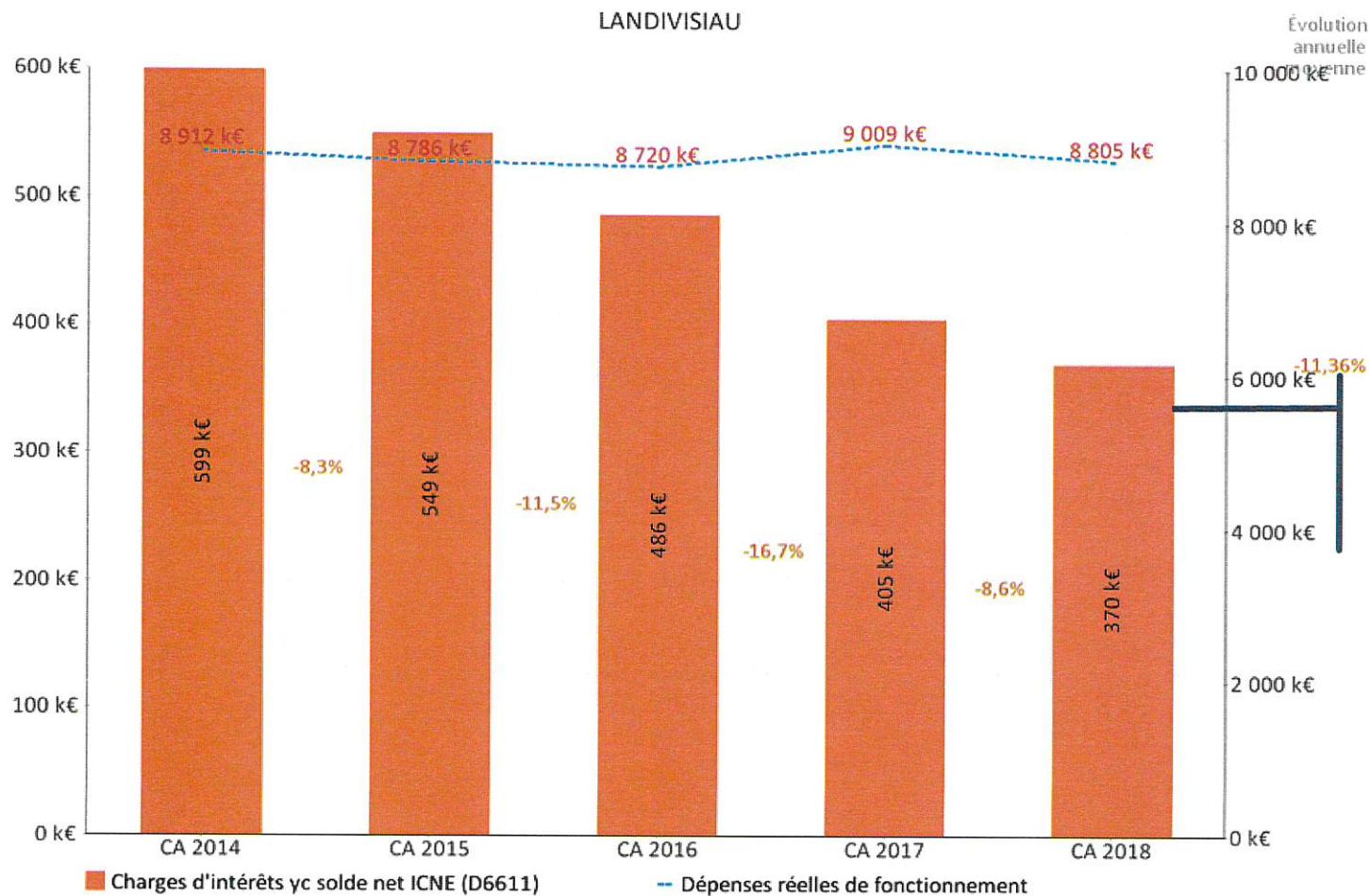
- ✓ La loi agriculture et alimentation prévoit 50 % de produits bio dans la restauration scolaire d'ici 2022 : les achats de denrées alimentaires seront majorés de 20 K€



2014-2016 : lutte contre le gaspillage alimentaire et politique d'achat  
2016-2018 : augmentation des prix et politique qualité produits

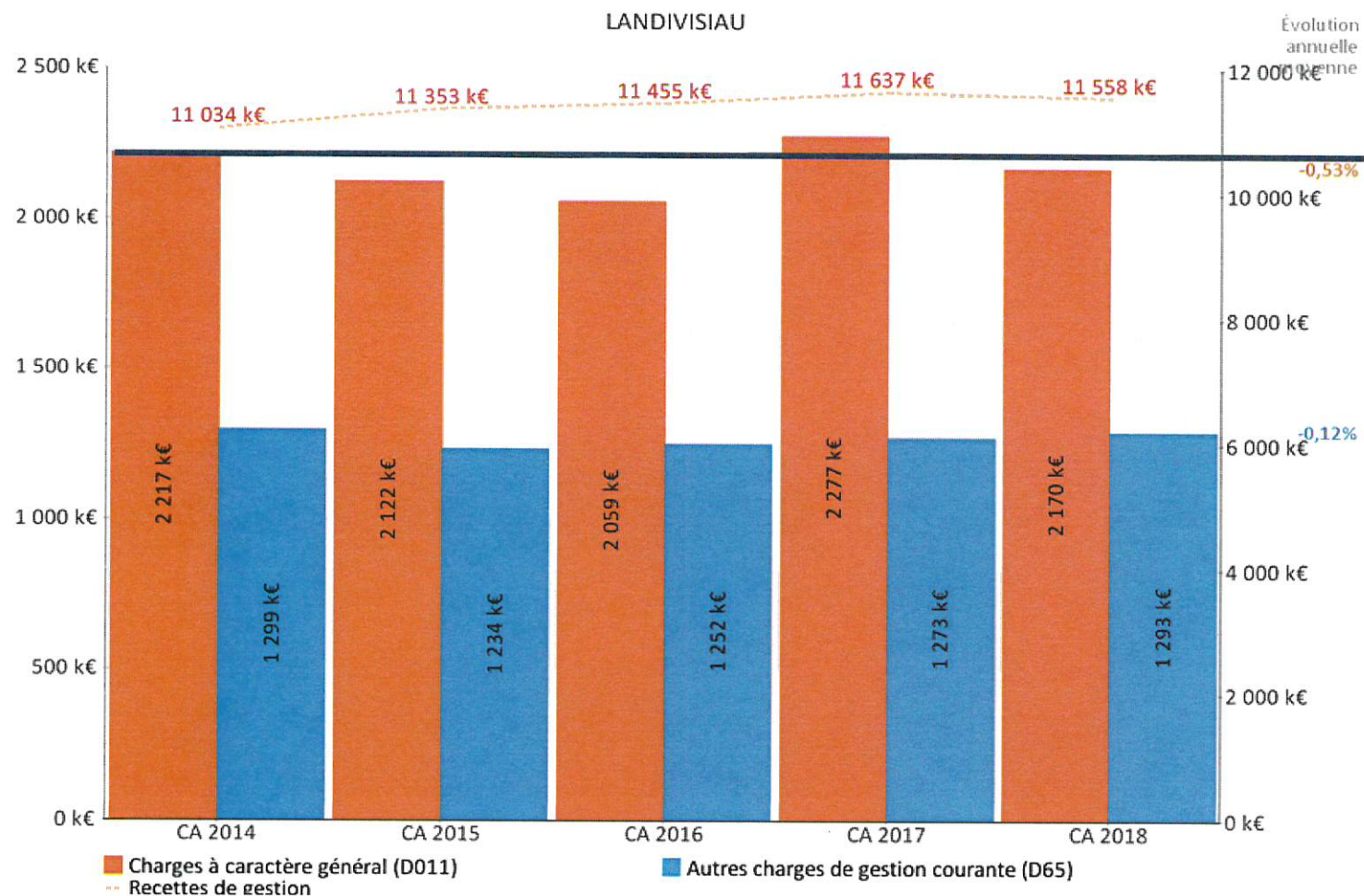
- ✓ Les consommations d'énergie et de fluides seront ajustées avec les réouvertures de la M.L.C. et de la résidence Mangin
- ✓ Les crédits pour la programmation du festival « Moi les Mots » seront proposés en DM 1
- ✓ Avec l'application du règlement de la commande publique, les efforts continueront d'être menés par les services pour une « culture » toujours plus efficiente de l'achat public

**En 2019, le bon niveau de trésorerie (+ 4,8 M€ en début d'année) devrait éviter d'appeler le solde de l'emprunt contracté en 2008 (1 M€), générant une nouvelle baisse des charges financières**



**Gain budgétaire attendu pour 2019 : +/- 20 K€**

## Les différents gains budgétaires obtenus sur les charges à caractère général pourront être redéployés pour couvrir de nouvelles charges de gestion courante



**Des crédits supplémentaires pourront être ouverts :**

- au C.C.A.S
- au dispositif PASS COMMERCE
- aux dépenses de scolarité
- aux subventions aux associations
- à la programmation culturelle
- à l'organisation du 45<sup>ième</sup> anniversaire du jumelage BSA

## Les résultats du compte administratif 2018 devraient confirmer les marges disponibles pour autofinancer les programmes d'investissements nouveaux sur la période 2019 - 2020

- Excédent 2018 de la section de fonctionnement : 2,7 M€
- Excédents cumulés de la section de fonctionnement : 5,4 M€
- Excédent 2018 de la section d'investissement : 1,7 M€
- Déficit cumulé de la section d'investissement : 890 K€
- Recette d'investissement comptabilisée en reste à réaliser (emprunt budgété mais non mobilisé) : 1 M€
- Dépenses inscrites en restes à réaliser de la section d'investissement : 1,7 M€ (dont réhabilitation M.L.C et résidence Mangin)
- Besoin de financement des restes à réaliser : 700 K€
- Résultat de fonctionnement reporté au BP 2019 : 3,8 M€

## L'autofinancement prévisionnel 2019 devrait s'établir à plus de 6,2 M€ permettant de couvrir le P.P.I 2019 - 2020

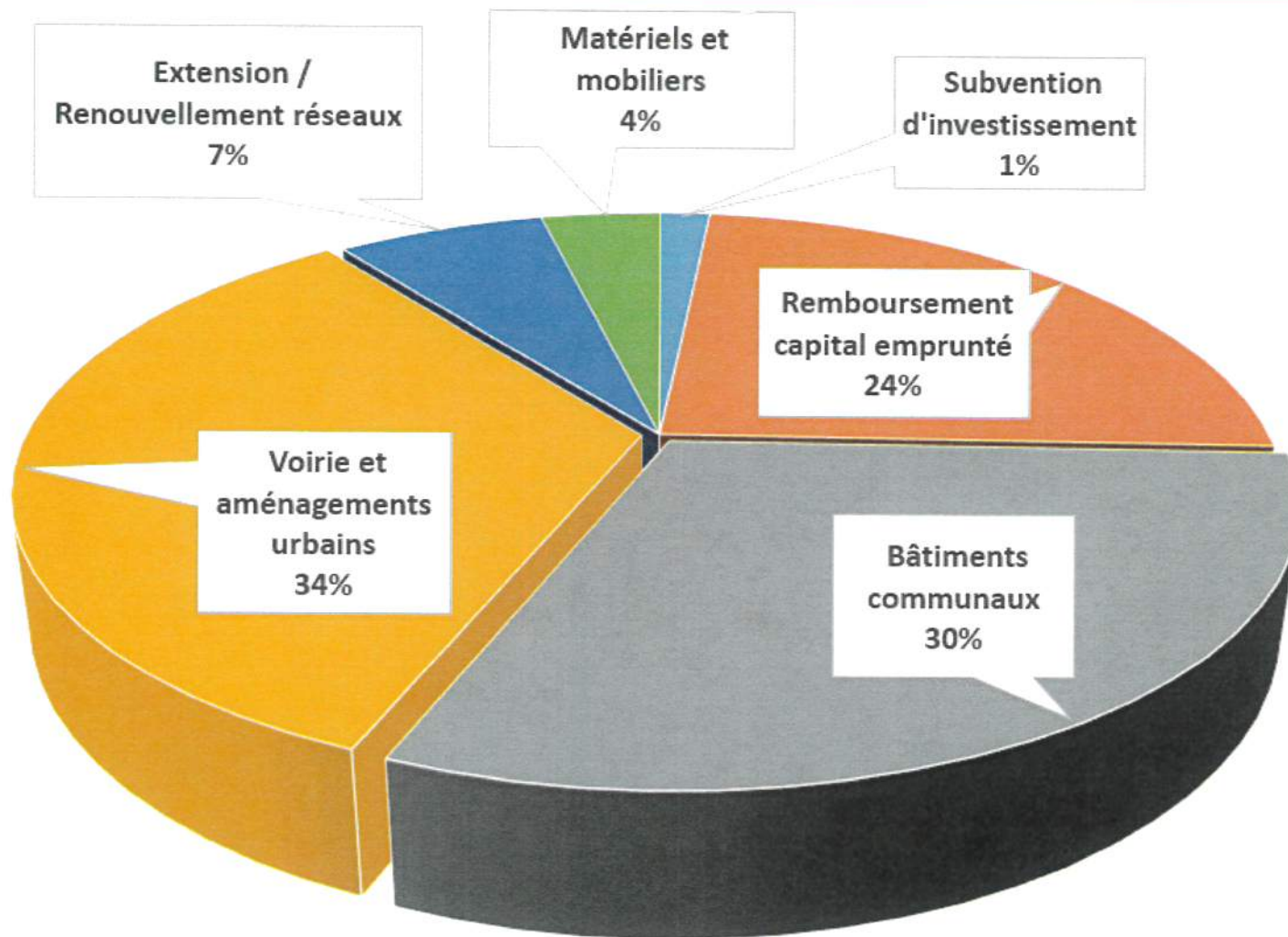
- Résultat de fonctionnement reporté au BP 2019 : 3,8 M€
- Virement à la section d'investissement du BP 2019 : 1,5 M€
- Dotations aux amortissements du BP 2019 : 320 K€
- F.C.T.V.A. / 2017 inscrit au BP 2019 : 290 K€
- Subventions notifiées : 343 K€
  - ✓ *Réhabilitation résidence Mangin (D.S.I.L.) : 91 K€*
  - ✓ *Réhabilitation M.L.C. (D.E.T.R.) : 223 K€*
  - ✓ *Fonds de concours C.C.P.L. : 29 K€*
- Conformément au règlement budgétaire et financier, les principales opérations d'investissement seront présentées individuellement et l'autofinancement disponible sera présenté en suréquilibre de la section d'investissement



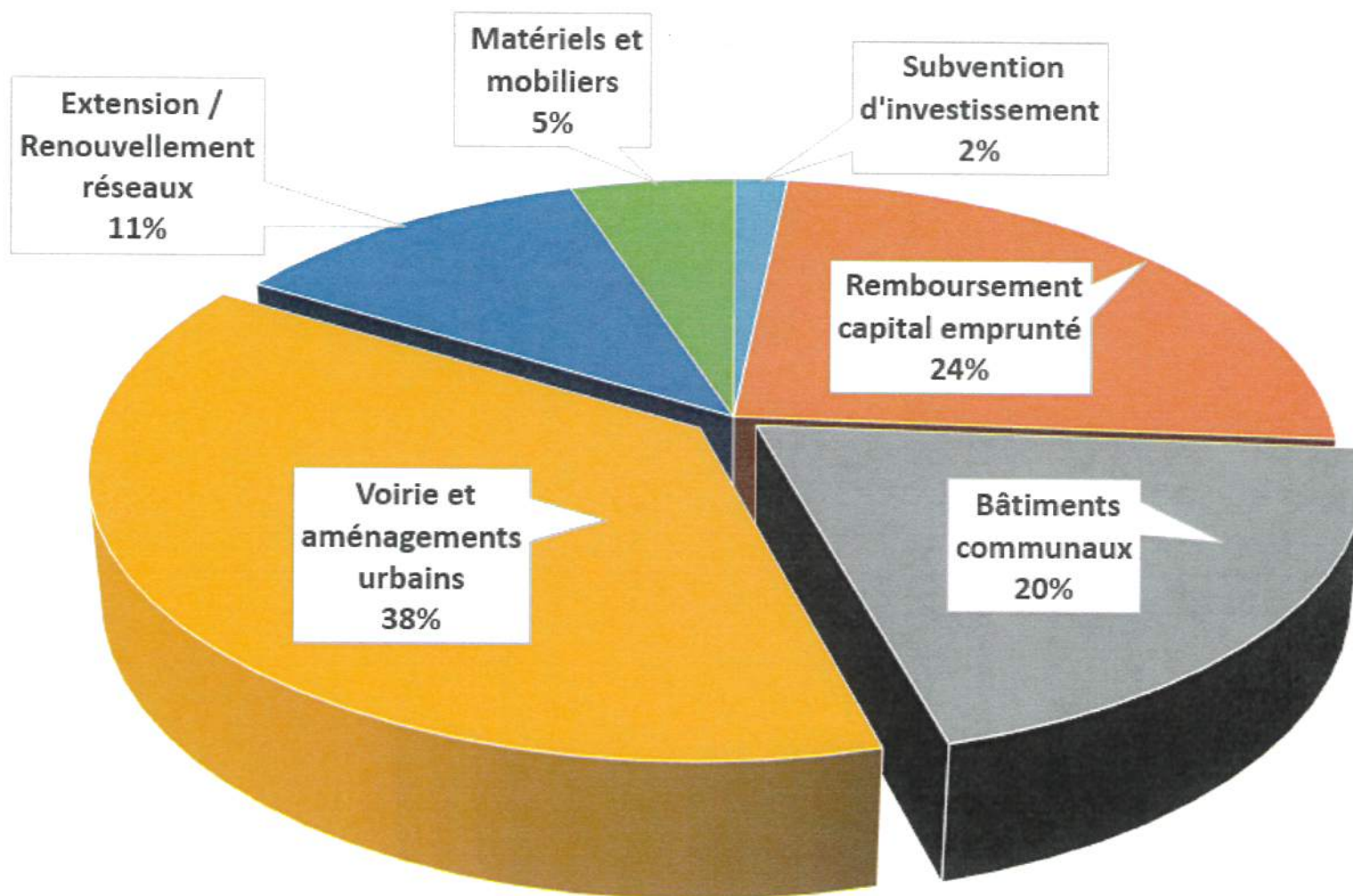
## P.P.I 2019 - 2020 : équilibre prévisionnel de la section d'investissement

<b>Recettes d'investissement P.P.I.</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Report à nouveau N	3 800 000 €	2 400 000 €
Virement section de fonctionnement	1 500 000 €	1 500 000 €
Dotation aux amortissements	320 000 €	320 000 €
F.C.T.V.A.	290 000 €	300 000 €
Subvention d'investissement	343 000 €	300 000 €
<b>Total</b>	<b>6 253 000 €</b>	<b>4 820 000 €</b>
<b>Dépenses d'investissement P.P.I.</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Subvention d'investissement	61 500 €	61 500 €
Remboursement capital emprunté	920 000 €	950 000 €
Bâtiments communaux	738 000 €	1 645 000 €
Voirie et aménagements urbains	1 421 500 €	1 203 000 €
Extension / Renouvellement réseaux	430 000 €	85 000 €
Matériels et mobiliers	192 500 €	105 000 €
<b>Sous-total</b>	<b>3 763 500 €</b>	<b>4 049 500 €</b>
<b>Suréquilibre (recettes - dépenses)</b>	<b>2 489 500 €</b>	<b>770 500 €</b>
<b>Total général</b>	<b>6 253 000 €</b>	<b>4 820 000 €</b>

## Hors remboursement de la dette et subvention d'investissement, les projets de dépenses nouvelles présentées au P.P.I. 2019 – 2020 s'élèveront à hauteur de 5,8 M€





















## Hors remboursement de la dette et subvention d'investissement, les projets de dépenses nouvelles présentées au P.P.I. pour l'année 2019 s'élèveront à 2,8 M€














## P.P.I. 2019 - 2020

P.P.I.	2019	2020
<b>Bâtiments communaux</b>	<b>Estimation (T.T.C.)</b>	<b>Estimation (T.T.C.)</b>
Démolition hangar "Kerjean"	130 000 €	
DOJO Ty Guen	15 000 €	90 000 €
Equipement LE VALLON	65 000 €	25 000 €
Aménagement vestiaires Kerioual	20 000 €	
Réhabilitation salle Kerzourat	165 000 €	1 500 000 €
Toiture église	135 000 €	
Renouvellement vidéo protection	125 000 €	
Ad'AP	5 000 €	
Portes Hôtel de Ville	20 000 €	
Réhabilitation complexe Kervanous	13 000 €	
Réhabilitation Hôtel de Ville	15 000 €	
Opérations diverses	30 000 €	30 000 €
<b>Total</b>	<b>738 000 €</b>	<b>1 645 000 €</b>














## P.P.I. 2019 - 2020

P.P.I.	2019	2020
Voirie et aménagements urbains	Estimation (T.T.C.)	Estimation (T.T.C.)
Fleurissement avenue FOCH	 91 000 €	
Restructuration place Lyautey	 277 000 €	 138 000 €
Avenue Libération	 300 000 €	
Rue Douaumont / place 8 mai 45	 130 000 €	 20 000 €
Programme voirie	 400 000 €	 400 000 €
Pots fleurissement	 8 500 €	
Vallée des enfants	 15 000 €	
Aires de jeux	 50 000 €	
Signalisation centre-ville		 30 000 €
Illumination Noël	 10 000 €	
Renaturation berges Lapic	 90 000 €	
Curage étang Kerzuguel		 115 000 €
Kervignounen		 450 000 €
Opérations diverses	 50 000 €	 50 000 €
<b>Total</b>	<b>1 421 500 €</b>	<b>1 203 000 €</b>

## P.P.I. 2019 - 2020

P.P.I.	2019	2020
<b>Extension / Renouvellement réseaux</b>	<b>Estimation (T.T.C.)</b>	<b>Estimation (T.T.C.)</b>
Extension Z.A.E. Vern	 225 000 €	 20 000 €
Extension Z.A.E. Pouldrez	 10 000 €	-
Extension urbanisation	 20 000 €	 20 000 €
Eclairage public Bd Malraux/rue Creach	 110 000 €	
Eclairage public rue de la montagne	 20 000 €	
Renouvellement éclairage public	 25 000 €	 25 000 €
Opérations diverses	 20 000 €	 20 000 €
<b>Total</b>	<b>430 000 €</b>	<b>85 000 €</b>

## P.P.I. 2019 - 2020

P.P.I.	2019	2020
<b>Matériels et mobiliers</b>	<b>Estimation (T.T.C.)</b>	<b>Estimation (T.T.C.)</b>
Tonne à eau	 19 000 €	
Outils entretien aires sablées	 6 000 €	
Fourgon espaces verts	 36 000 €	
Caisson camion benne	 3 500 €	
Fourgons voirie	 17 000 €	 30 000 €
Fourgon bâtiment	 36 000 €	
Parc informatique	 20 000 €	 20 000 €
Equipement salles	 15 000 €	 15 000 €
Matériels et mobiliers	 40 000 €	 40 000 €
<b>Total</b>	<b>192 500 €</b>	<b>105 000 €</b>
<b>Total P.P.I.</b>	<b>2 782 000 €</b>	<b>3 038 000 €</b>

Envoyé en préfecture le 15/03/2019

Reçu en préfecture le 15/03/2019

Affiché le

ID : 029-212901052-20190315-2019113-AR

**DEBAT**